

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 25 mai 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 29 juin 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

AUMAS Michel (Départ à 10h25, pouvoir à DESSE Daniel)
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BORGEON Sophie
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
COUCHOT Sylvie
DESSE Daniel
EON Pierre-Edouard
HAQUIN Xavier
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore
LAMBERT-MOTTE Gérard (Départ à 11h13, pouvoir à BOISSEAU Laetitia)
MENAT Gilles
MENHAOURA Nessrine
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand (Départ à 11h10, pouvoir à TINLAND Virginie)
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
SEBBAGH Deborah
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal (Départ à 11h23, pouvoir à PELISSIER Véronique)

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (pouvoir à PUEYO Alexandre)
BAZIN Arnaud (pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)
DOCTEUR Jeanne (pouvoir à ROULEAU Philippe)
MAHENDRAN Cergya (pouvoir à BERGEON Sophie)
MAZOU-SACKO Youri (pouvoir à SEBBAGH Deborah)
RUSIN Isabelle (pouvoir à MERIZIO Monique)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
II. EXAMEN DES RAPPORTS.....	6
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	7
2-49 Ile-de-France Europe (IDFE) : versement de la cotisation 2018 et déplacement de la Présidente du Conseil départemental à Bruxelles.	7
5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8
5-06 Tarifs de pension de l'internat de la réussite du collège "Les Touleuses" à Cergy.	8
5-07 Modifications de sectorisation des collèges des communes d'Argenteuil, d'Ermont, de Sarcelles et de Saint-Ouen-l'Aumône.	10
5-08 Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise : paiement du solde de la participation 2017, du 2 ^{ème} acompte 2018 et versement d'une subvention destinée au partenariat de l'organisation des 50 ans du Val d'Oise.	16
6 – TRANSPORT– INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	17
6-06 Transfert d'exploitation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP).	17
6-07 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R et CSB) pour l'année 2018-2019.	18
1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	19
1-02 Soutien au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) au titre de l'année 2018.....	19
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	21
2-42 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 28 février 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	21
2-43 Adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Val d'Oise Numérique.....	22
2-44 Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial (EPIC) du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) : convention d'objectifs et modification des statuts.....	25
2-45 Réfection du revêtement de la piste d'athlétisme et de la salle d'échauffement du CDFAS à Eaubonne.....	26
2-46 Travaux de confortement au Château de La Roche-Guyon.....	27
2-47 Commune d'Ermont - Cession d'un terrain à bâtir.....	28
2-48 Bilan de l'activité du Médiateur départemental.....	29
2-50 Action du Département en matière de sécurité : déplacement du Conseil départemental du Val d'Oise aux assises de la sécurité globale des territoires les 29 et 30 mai 2018.....	31
2-51 Création / suppression d'emplois à la Direction de l'enfance, de la santé et de la famille et à la Direction de la vie sociale.	32
2-52 Détermination du nombre de membres siégeant au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).	34
3 – ACTION SOCIALE – SANTE.....	35
3-08 Actualisation de la politique départementale d'accueil de la petite enfance pour l'exercice 2018.....	35

3-09 Plan Régional de Santé (PRS) d'Ile-de-France - présentations et observations.	38
3-10 Subvention de fonctionnement pour 2018 au Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise - Soutien au financement d'actions en faveur du handicap.	46
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	47
4-14 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise Ile-de-France. Subvention en faveur de la session 2018.	47
0 – DESIGNATIONS	48
0-23 Désignation de membres au sein de la Conférence Intercommunale du Logement Boucle Nord de Seine.....	48
0-24 Modification de la désignation des membres de la 5ème commission "Education - Sport - Jeunesse - Enseignement supérieur.....	48

Début de la séance à 9 heures 30.

Madame CAVECCHI

Je vais ouvrir cette séance de Conseil. Je vais donner la parole à Madame SCOLAN qui va faire l'appel.

Madame SCOLAN procède à l'appel.

Je vais vous demander de bien vouloir approuver l'ordre du jour. Nous n'avons pas de PV de la séance précédente, les séances étant assez rapprochées. Il vous sera présenté au prochain Conseil.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nous examinerons les rapports des Commissions selon l'ordre suivant : 5^{ème}, 6^{ème}, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Commission. Je vous demande de bien vouloir accepter que nous puissions donner la parole en premier à Monsieur AUMAS pour le rapport n° 2-49, car il va partir sur une réunion importante à 10 heures 45. Le rapport concerne l'Ile-de-France Europe. Ensuite, nous avons des rapports connexes : n° 2-44, n° 2-45, n° 2-46, n° 2-49, n° 2-50, n° 3-10 et n° 4-14. Ce sont des rapports qui ont été vus dans plusieurs Commissions. Nous avons deux désignations, la désignation de deux membres pour représenter le Département du Val d'Oise au sein de la Conférence Intercommunale du Logement Boucle Nord de Seine et la modification de la désignation des membres de la 5^{ème} Commission. C'est juste un échange.

Je vous demande de bien vouloir approuver cet ordre du jour.

Adoption à l'unanimité.

II. EXAMEN DES RAPPORTS

Je vais donner la parole à Monsieur AUMAS sur Ile-de-France Europe, puisque c'est le sujet et l'adhésion du Département à cet organisme, avec un déplacement que je souhaite faire à Bruxelles, avec une journée chargée, le 7 juin 2018. Ile-de-France Europe est un partenaire de longue date et joue un rôle important d'intermédiaire entre les instances européennes et le Département. Cela nous permet d'avoir une Europe plus proche de nous, en plus des actions qui sont organisées pour faciliter l'accès des financements européens aux acteurs valdoisiens, ainsi que pour le compte du Département. Ile-de-France Europe œuvre également pour valoriser le Val d'Oise et défendre nos intérêts auprès des instances européennes.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-49 Ile-de-France Europe (IDFE) : versement de la cotisation 2018 et déplacement de la Présidente du Conseil départemental à Bruxelles.

Monsieur AUMAS

Merci, Madame la Présidente. Vous avez déjà pas mal énoncé les objectifs d'Ile-de-France Europe. Cette association a été créée en 1999 et depuis cette date, nous adhérons. C'est en quelque sorte le bureau de représentation de l'Ile-de-France auprès des instances européennes.

Elle a pour mission de nous informer et d'informer ses adhérents, afin de mieux bénéficier des programmes de financement communautaire, ainsi que des réseaux européens.

Ile-de-France Europe accompagne les collectivités sur le montage des projets européens, ce qui est important, car il y a des procédures bien précises pour monter tous ces dossiers. Aussi, elle nous informe sur une veille informative, puisque cela évolue régulièrement au niveau des instances européennes. Cette association regroupe la Région et les sept Départements d'Ile-de-France. Elle est présidée par Pierre LEQUILLER, Conseiller régional.

Pour l'année 2018, nous avons signé une convention avec Ile-de-France Europe pour nous aider sur différents thèmes, notamment sur les thèmes prioritaires concernant le Département, concernant l'insertion sociale et professionnelle, la jeunesse et l'emploi, puisqu'une grande partie des actions du Département, dans ce domaine, est soutenue par des financements à hauteur de 50 % par l'Europe. Nous sommes accompagnés également en matière d'animation territoriale à destination des projets valdoisiens, dans le cadre des fonds du Fonds Social Européen (FSE), du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), qui est un fonds qui concerne l'agriculture. Nous avons été aidés aussi sur l'accompagnement à la recherche de financements européens sur des projets emblématiques tels que la forêt de Pierrelaye ou le Campus international de Paris-Seine.

Ile-de-France Europe va nous aider sur la nouvelle politique de cohésion pour la période au-delà de 2020, puisque ce sont des périodes de six ans et que l'on nous demande dès à présent d'envisager les actions que nous comptons mener sur la période 2021-2027 et que cela doit être déposé pratiquement pour la fin de l'année. Nous ferons cela en collaboration avec Ile-de-France Europe.

Il nous aide aussi sur des veilles informatives, sur différents dossiers. Le montant de cette cotisation est fixé à 65 000 €, également pour tous les Départements, et la Région participe à hauteur de 253 800 €.

Le second point de la délibération concerne un déplacement à Bruxelles. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, il nous a semblé utile qu'il y ait une délégation qui aille à Bruxelles pour rencontrer tous les partenaires, à la fois de la Commission européenne, des parlementaires français ou des personnes qui travaillent dans ce cercle fermé de Bruxelles, afin de mener une réflexion et d'avoir des avis sur les actions et les financements possibles dans les années à venir, et notamment sur la période 2021-2027. Je rappellerai simplement que le Val d'Oise a bénéficié de plus de 40 M€ de fonds européens sur la dernière période 2014-2020. Cela est important et mérite que nous nous y intéressions. Je vous demande d'autoriser le déplacement de Madame la Présidente et d'une délégation à Bruxelles.

Je ne prends pas part au vote sur la première partie, puisque je suis trésorier de l'association Ile-de-France Europe. Je vote positivement pour le déplacement à Bruxelles, bien sûr.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des interventions ? Tout le monde est d'accord. Je vous remercie beaucoup. Nous ne pouvons que nous louer de bénéficier de cet argent. Ce sont toujours des importants dossiers, très compliqués, mais cela vaut le coup. J'espère que nous pourrons continuer à bien travailler de cette manière et je remercie les services à ce sujet, car je sais que cela leur demande des heures de travail, de précision et d'accommodement.

Nous reprenons notre ordre du jour logique, en commençant par la 5^{ème} Commission, avec le rapport n° 5-06. Il s'agit de fixer les tarifs de pension pour l'internat de la réussite du collège "les Touleuses" à Cergy. C'est le seul internat que nous avons sur notre territoire. Pour cela, je vais donner la parole à Madame Virginie TINLAND.

5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-06 Tarifs de pension de l'internat de la réussite du collège "Les Touleuses" à Cergy.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de fixer les tarifs de la pension de l'internat "des Touleuses", qui est un internat de la réussite, et qui était au départ un internat de l'excellence, pour permettre aux enfants de milieux modestes de travailler dans un environnement favorable. Il ne s'agit pas de modifier les tarifs qui sont les mêmes depuis 2014, mais de transformer les tarifs annuels en tarifs journaliers pour la simple raison que le logiciel destiné à la facturation ne convenait pas à l'Education nationale, et c'était très compliqué à gérer. De ce fait, nous les avons mis en tarifs journaliers pour les adapter à Rest'O Collège, d'une part, et pour permettre au logiciel de l'Education nationale de fonctionner correctement, d'autre part.

Il s'agit de voter ces tarifs qui restent inchangés. Il est aussi proposé de verser une compensation financière au collègue, ce que nous faisons depuis le début, pour couvrir le déficit des recettes liées à l'application du quotient familial. Nous faisons actuellement un audit pour avoir une meilleure lisibilité du montant du budget de cet internat et de son coût. Je vous précise qu'actuellement, il n'est plein qu'à 83 %. Voilà pourquoi nous faisons une étude pour en connaître les raisons.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame TINLAND. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je laisse la parole à Madame Virginie TINLAND, car nous allons nous concentrer sur la carte scolaire pour les collèges pour un certain nombre de communes. Ceci s'impose du fait d'une forte urbanisation dans notre Département, et du fait d'une montée démographique très importante. Cela s'impose, car nous ne pouvons pas construire des collèges dans toutes les communes, mais il faudra quand même en construire, car la sectorisation ne suffit pas, à un moment. Je sais que Madame TINLAND et les services sous la responsabilité de Madame BOONE travaillent sur ces sujets pour les prochains collèges. Il est évident qu'il faudra le faire. En attendant, une sectorisation urgente est à mettre en place pour la rentrée 2018. Tu es passée en Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN). Tu vas nous raconter tout ça.

5-07 Modifications de sectorisation des collèges des communes d'Argenteuil, d'Ermont, de Sarcelles et de Saint-Ouen-l'Aumône.

Madame TINLAND

Il ne s'agit pas d'une réelle sectorisation, mais de modifications techniques de sectorisation. Comme le disait la Présidente, nous sommes un Département avec une forte poussée démographique, puisque nous aurons plus de 2,7 % d'augmentation de collégiens en 2018. En effet, nous travaillons sur une sectorisation sur le long terme avec les services de l'Education nationale et la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) qui nous emmènent à travailler sur différentes communes et je vais vous en citer quelques-unes, mais ce n'est que le début : Argenteuil, Cergy, Corneilles-en-Parisis, pour les futurs collèges, nous avons travaillé sur Eragny-sur-Oise, Ermont, Gonesse, Sarcelles, Saint-Ouen-l'Aumône, Villiers-le-Bel. Pour celle dont nous parlons aujourd'hui, qui concerne Argenteuil, Ermont, Saint-Ouen-l'Aumône et Sarcelles, il s'agit de sectorisation technique, de petits morceaux de sectorisations qui ont été demandés par l'Education nationale et qui ont été réalisés dans l'urgence. En effet, j'ai présenté ces sectorisations en CDEN, au cours duquel, il m'a été reproché de ne pas avoir fait suffisamment de concertation, avec notamment les fédérations de parents d'élèves et les syndicats d'enseignants. Ces sectorisations ayant été faites dans l'urgence, il a été difficile de faire la concertation que nous faisons habituellement, quand Madame CAVECCHI avait cette délégation, avec tous les syndicats, les fédérations, et les élus de cantons. Nous avons travaillé uniquement avec les communes. Il s'agit pour certaines d'entre elles de quelques rues.

Pour Saint-Ouen-l'Aumône, il s'agit de passer 100 élèves d'un collège à l'autre, parce que l'un explosait et l'autre est plein à 54 %. Il s'agit d'assurer l'équilibre des effectifs pour appréhender la rentrée 2018. Il y aura, ensuite, un travail de fond, notamment pour Argenteuil. Nous continuerons à travailler avec la commune et les élus de cantons concernés pour un travail sur le long terme, le but des sectorisations étant qu'elles soient pérennes. Nous travaillons avec la Présidente et les services sur la poussée des effectifs. Non seulement nous avons un pic démographique, mais il y a énormément d'urbanisation dans le Val d'Oise, comme partout ailleurs, et nous avons des zones en tension sur lesquelles il faudra réfléchir à des sectorisations plus poussées, voire à des constructions de collèges, dans les années futures. Nous y réfléchissons.

Je vous demande d'approuver les modifications de carte scolaire pour les communes d'Argenteuil, Ermont, de Sarcelles et de Saint-Ouen-l'Aumône. Vous avez tout le détail dans le rapport. Je peux répondre à vos questions.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie.

Monsieur BENEDIC

Merci de ces explications. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet en CDEN durant plusieurs heures, lors de la 5^{ème} Commission et aussi en aparté. Il s'agit d'un dossier très important. Il y a beaucoup de dossiers importants, mais aujourd'hui, celui-ci en particulier. En effet, il s'agit d'ajustements techniques, il ne s'agit pas de changements globaux. Ils sont assez à la marge, sur quatre secteurs en particulier. Ce sont des situations d'urgence que vous avez dû gérer en quelques mois, alors que d'habitude, cela prend quasiment un an, comme vous l'avez rappelé. Nous sommes bien obligés de reconnaître que ce travail est techniquement et politiquement compliqué, car il faut mettre à contribution un certain nombre de personnes dans les services, avoir des scénarii plutôt rationnels sur les transferts d'effectifs. Il est parfois difficile de discuter, de faire admettre tout cela aux parents d'élèves et aux enseignants.

Je souhaiterais, comme je l'ai fait en CDEN, pointer la responsabilité de certaines communes, pas forcément celles qui sont concernées là, mais de manière générale, la responsabilité des communes par rapport à la problématique des effectifs et des projets d'urbanisme. Bien évidemment, le Département fait de la veille et il est très vigilant. A la fin, il doit construire des collèges. Or, certaines communes, parfois, vont interpeller le Département tardivement, une fois que "le mal est fait", que le projet est lancé, que les permis de construire sont signés, ce qui entraîne des situations d'urgence.

Malgré le travail prospectif du Département, ces situations arrivent. Il serait bon que l'ensemble des communes, avant qu'elles rencontrent ces difficultés, pour ne pas gérer l'urgence, sollicitent le Département. Madame la Présidente se souvient d'un certain nombre de courriers que je lui ai envoyés, lorsque j'étais en charge de l'éducation à Argenteuil pour attirer son attention sur la situation des effectifs et cela devrait être fait par l'ensemble des communes du Val d'Oise qui peuvent être concernées par ces problèmes.

Concernant le vote en CDEN, c'était un vote assez compliqué, nous avons procédé secteur par secteur. Je n'ai pas tout compris. Il n'y avait pas forcément des avis majoritaires et uniformes sur les différents secteurs. Globalement, il s'agit d'un avis défavorable sur ces changements de secteur. Vous avez évoqué un certain nombre de raisons. Le manque de concertation a été reproché, à la fois des parents et des équipes pédagogiques. Vous l'avez dit, vous avez dû travailler en quelques mois et vous n'avez pas eu le temps de le faire. Il y a eu deux réunions publiques, vous avez fait le maximum à ce sujet, et néanmoins, cela vous a été reproché.

Le souhait des personnes présentes au CDEN, ce n'est pas d'être informées, mais concertées à l'avenir pour pouvoir participer pleinement à ce travail. Cela n'a pas été le cas, pour des problématiques d'urgence. Les personnes se sont interrogées sur les situations d'urgence. Elles avaient l'impression que le Département découvrait ces situations. Vous avez apporté un certain nombre de réponses par rapport à ces urgences. Je me suis permis d'utiliser le mot de "bricolage", que je vais réutiliser aujourd'hui, en disant que ces ajustements ressemblent à du bricolage. Du bricolage dans le sens où le travail de fond est en cours de réalisation et n'a pas été mené jusqu'au bout.

Je vais vous donner un exemple et pardonnez-moi pour l'ensemble des Conseillers départementaux, je vais illustrer mon propos avec Argenteuil, que je connais mieux que les autres communes et les autres cantons. En 2014, à Argenteuil, le Conseil départemental a voté une délibération qui transférait les effectifs du collège "Albert Camus" vers le collège "Eugénie Cotton". Il y a quatre ans, des élèves supplémentaires y étaient envoyés. Aujourd'hui, nous faisons la manœuvre inverse. Nous envoyons des élèves du collège "Eugénie Cotton" sur le collège "Lucie Aubrac" et le collège "Albert Camus". La situation est contradictoire, mais les choses évoluent. En 2014, le collège "Albert Camus" n'avait pas encore eu son extension. Aujourd'hui, la capacité est plus grande, et heureusement, car malgré cette extension et ce changement de sectorisation en 2014, les effectifs ont beaucoup augmenté sur le collège "Albert Camus". Nous allons bientôt atteindre le seuil limite.

Je voulais illustrer cela en disant qu'un jour, nous dépeuplons un collège, et le lendemain, nous essayons de lui ajouter des effectifs. C'est l'effet des vases communicants, avec une démographie galopante sur beaucoup de communes dans le Val d'Oise. La critique qui a été faite est aussi un manque de travail sur la mixité sociale, par rapport au travail qui a été réalisé dans l'urgence, ce que nous partageons globalement. En travaillant dans l'urgence, nous ne pouvons pas faire de la dentelle et regarder point par point ces éléments.

Enfin, j'ai évoqué cette question des vases communicants. Nous allons satisfaire un certain nombre de collèges, car nous allons diminuer les effectifs. Mais les collèges qui vont voir arriver de nouveaux élèves seront un peu moins satisfaits, car cela va sans doute créer des difficultés supplémentaires. Néanmoins, nous essayons, vous essayez de lisser les difficultés, ce que nous comprenons aisément. Je reprends l'exemple d'Argenteuil, le collège "Albert Camus", à la rentrée, sera à son seuil de 550 et ne pourra pas accepter beaucoup plus d'élèves.

Pour autant, malgré ces réserves exprimées par le CDEN, que nous partageons en partie, il s'agit d'un travail nécessaire qui a été réalisé. Je reprends l'exemple du collège "Eugénie Cotton", nous sommes membres du Conseil d'administration, avec Madame Nadia METREF, où, toute l'année, les enseignants ont voté des motions sur l'effectif galopant, sur les difficultés rencontrées. Ces problèmes, vous les avez pris en compte. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Vous avez cherché à trouver des solutions. Même si tout cela n'est pas parfait, pour les différentes raisons évoquées, le travail est en cours. Nous ne pouvons que valider ce travail et adopter cette délibération.

Pourquoi adopter cette délibération malgré tous les points quelque peu négatifs qui ont été soulignés ? Je reviens sur l'exemple du collège "Eugénie Cotton". Les effectifs aujourd'hui que vous nous avez donnés, c'est 714 élèves hors Sections d'Enseignement Général et Professionnel (SEGPA). L'année prochaine, si le travail de sectorisation n'avait pas été fait, vous nous annonciez 801 élèves, ce qui est considérable, car c'est plus 85 élèves. Avec le travail de sectorisation, nous serons, et je parle sous votre contrôle, à 727 élèves l'année prochaine. Nous voyons l'effet important dans un collège qui déjà réclame un travail, afin de faire en sorte que les effectifs n'augmentent pas et que les augmentations d'effectifs soient lissées sur trois établissements, plutôt que pas réparties du tout et portées par un seul établissement. Il me semble qu'il s'agit d'une illustration intéressante de l'intérêt du travail mené.

Nous voterons pour cette délibération, mais nous allons vous demander solennellement un certain nombre de garanties. Je sais que vous êtes déjà sur le coup. Nous avons déjà échangé sur le sujet. Une information rapide et efficace doit être réalisée en direction des familles qui sont concernées par ces changements de sectorisation à la rentrée 2018. Nous souhaitons aussi une réelle bienveillance concernant la mise en place de cette nouvelle sectorisation, de ces changements de sectorisation, à l'égard des familles et je pense aux dérogations. Un travail concerté entre l'Education nationale et le Département. Il ne s'agit pas de casser le changement de sectorisation, mais de faire en sorte que cela se mette en place avec souplesse, en tenant compte des situations particulières, personnelles, de certaines familles.

Vous nous l'avez déjà dit, mais autant le dire deux fois, nous souhaitons aussi que, réellement, sur ces secteurs, mais aussi sur d'autres secteurs du Val d'Oise, et je pense que ma collègue aura envie de dire un mot sur la situation à Bezons, et il y a aussi des problèmes assez importants sur le collège "Saint-Exupéry" à Villiers-le-Bel, nous souhaitons qu'une réflexion de fond soit menée sur ce secteur et sur d'autres. Vous en avez déjà annoncé et nous vous en remercions. Nous savons que les services sont au travail, mais nous souhaitons que cela soit fait, pas à long terme, à court terme ou moyen terme, pour éviter, tous les deux ou trois ans, de faire des changements à la marge, qui, finalement, consomment beaucoup de temps pour les services, pour les élus, et ne sont pas satisfaisants, puisqu'à chaque fois, nous allons gérer l'urgence. Avec les ajustements qui sont faits cette année, et l'idée n'est pas, dans deux ans, de changer dans l'autre sens. Il faut que tout cela soit cohérent. Il faut que cela soit fait en association avec les parents d'élèves, les élus locaux et les équipes pédagogiques. J'ai presque envie de dire dès que les solutions techniques commencent à être trouvées.

Il faut tenir compte de la situation des collèges, Réseau d'éducation prioritaire (REP), REP +, car cela n'est pas neutre, par rapport au nombre d'élèves qu'ils peuvent accueillir. Le travail réalisé doit viser à maintenir, preuve à l'appui, une mixité sociale des collèges. Vous y travaillez, nous n'allons pas vous faire ce procès, car, "grosso modo", nous inaugurons une importante extension ou un nouveau collège tous les ans. Nonobstant, il y a toutefois une forte augmentation des effectifs. Malgré ce travail, il y a beaucoup de secteurs en tension. Ce travail de sectorisation doit être mené à la lumière de la création de nouveaux établissements, pour éviter que la sectorisation soit réalisée, qu'un nouvel établissement soit créé et qu'il faille retravailler dans quelques années sur la sectorisation.

Nous pensons en particulier au 10^{ème} collège à Argenteuil, mais pas que. Il y a aussi la situation du collège "Saint-Exupéry" à Villiers-le-Bel, et d'autres situations que vous connaissez sans doute bien mieux que moi, ayant une vision plus large que moi sur le Val d'Oise. Il faut intégrer cette notion de construction de nouveaux établissements, à court terme et à moyen terme. Vous avez un peu effrayé l'Assemblée en CDEN, car vous parliez d'avoir calé les choses jusqu'en 2021 et vous avez évoqué un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur une période de 10 ou 15 ans. Nous réussissons à avoir du recul. Lorsque nous parlons de construction de collèges en 2036, cela ne nous fait pas peur. Nous arrivons à intégrer ce temps. En revanche, l'assistance en CDEN était dubitative.

Nous voterons sur cette délibération avec les réserves qui ont été évoquées et les attentes des parents d'élèves et des enseignants.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BENEDIC. Avant de donner la parole à mes collègues, je souhaite ajouter qu'une des difficultés principales, c'est cette évolution démographique extrêmement forte, que les communes, en général, ne maîtrisent pas toujours. Elles ne nous en informent pas systématiquement. Je me souviens, lorsque j'avais en charge la Vice-Présidence à l'Education, avoir rédigé de nombreux courriers aux Maires, pour qu'ils nous fassent remonter les informations. Parfois, nous les avons, sur certains secteurs et nous nous apercevions quelque mois plus tard que rien n'était plus valable, car d'autres bâtiments avaient été construits. L'urgence de cette remise en question de la sectorisation vient de là. Je vais donner la parole à Madame MENHAOURA, puis à Monsieur Xavier HAQUIN.

Madame MENHAOURA

Merci, Madame la Présidente. Pour illustrer les propos que vous venez de tenir et les propos de mon collègue, je vais vous parler d'une question sur laquelle je vous ai alertée, puisque nous ne sommes vues sur ce sujet, au mois de septembre de l'année dernière. Nous avons eu pas mal d'échanges informels et je souhaite exprimer une inquiétude. Nous citons un certain nombre de communes, mais la commune de Bezons n'est pas citée. Pour rappel, c'est une commune de 30 000 habitants qui a aujourd'hui uniquement deux collèges. Nous ne pourrons pas travailler à l'avenir sur la question de la sectorisation. Il faudra anticiper. Comme toutes les communes "aux portes de Paris", nous avons une forte identification urbaine, puisque la municipalité annonce environ 3 000 logements livrés d'ici 2020, 2021. Nous connaissons ces informations. Comme toutes les communes "aux portes de Paris", nous connaissons un fort taux de renouvellement, y compris sur le "pavillonnaire". De jeunes foyers arrivent, des parents avec des jeunes enfants. Nous avons aujourd'hui des collèges où les services du Département et l'Education nationale ont été alertés par les deux Chefs d'établissement pour expliquer qu'à la rentrée prochaine, nous allons avoisiner les 100 % de taux d'occupation. Je souhaite à nouveau vous alerter dans cette Assemblée sur la situation de la commune de Bezons. Un défaut d'anticipation malgré les contraintes que vous venez de rappeler risque de pénaliser les équipes pédagogiques, les collégiens, mais aussi de mettre en difficulté notre Assemblée. Je me permets d'insister et je souhaite pour cela qu'il y ait une réunion de travail à nouveau. Depuis, nous avons avancé, nous avons un certain nombre d'éléments d'information pour pouvoir aborder la commune de Bezons. Une commune de 30 000 habitants qui connaît une forte progression à ce niveau avec uniquement deux collèges qui sont situés en REP risque de nous poser un vrai problème rapidement.

Madame CAVECCHI

Merci. Je laisserai la parole à Virginie TINLAND. Xavier HAQUIN.

Monsieur HAQUIN

Je souhaite être positif. A Ermont, nous avons vécu une réunion publique, un travail en collaboration avec les services du Département et les parents d'élève qui s'est fort bien passée. Il y a eu beaucoup de pédagogie dans l'explication. Les personnes ont compris, et elles ont surtout compris après la réunion publique l'intérêt général. Nous avons réussi, et ce basculement n'est pas évident, car nous passons des élèves qui sont dans des quartiers pavillonnaires vers un collège qui se situe au milieu d'une résidence dite "compliquée". Au fur et à mesure d'explication, et avec un partenariat fort entre le Département et la commune, nous avons réussi à faire passer l'information. Aujourd'hui, nous avons huit élèves qui demandent des dérogations, ce qui n'est rien par rapport au nombre d'élèves. Là encore, il y a eu un travail d'anticipation par les services du Département sur l'évolution démographique de notre commune. Nous avons des projections intéressantes et nous avons réagi par rapport, et avant tout, aux demandes des personnels de l'Education nationale d'un des deux collèges qui nous disaient qu'ils ne pouvaient plus fonctionner dans de bonnes conditions. Je souhaite témoigner du fait que nous sommes, sur le canton d'Ermont, et la commune d'Ermont, dans une situation positive et qu'un accompagnement de qualité a été fait.

Madame TINLAND

Merci pour vos interventions. Concernant la mixité, nous ne faisons pas du bricolage, car il s'agit d'une obligation dans le cadre de la sectorisation. Je souhaite vous rappeler que nous sommes sur un travail de fond. Ce sont des sectorisations dans l'urgence, comme cela a été rappelé plusieurs fois, néanmoins, nous avons aussi corrigé des sectorisations incompréhensibles. Lorsque nous travaillons sur une sectorisation de fond, nous travaillons forcément sur la mixité. Nous avons des chiffres à l'appui. Pour revenir sur l'aide des communes, Madame CAVECCHI envoie des courriers. Nous demandons aux Maires, sur les communes sur lesquelles nous trouvons qu'il y a des tensions de nous donner leurs chiffres. Ils ne répondent jamais. Ce sont les services du Département qui travaillent sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'un travail de fourmi, qui leur demande beaucoup de temps. Lorsque nous rencontrons les Maires, ça m'est arrivé plusieurs fois, nous nous apercevons avec horreur, qu'en une heure de temps, nous arrivons à des milliers de logements dont nous n'avons pas connaissance. En effet, il y a un important travail à réaliser. Il faudrait que les Maires jouent le jeu pour nous éviter d'être dans l'urgence.

Pour répondre à votre question sur la programmation des collèges, je n'ai pas parlé de 36 ans. J'ai seulement dit que nous arrivions en 2021 avec la dernière programmation de collège. Nous faisons des réunions pour travailler sur l'avenir et les constructions de collèges. Je rappelle qu'un collège représente 13 M€. Il faut un terrain de 13 000 m² qui doit nous être proposé par les communes. Ce n'est pas toujours si simple.

Je vous rappelle que la sectorisation est départementale. Vous avez deux collèges dans une commune. Je vais vous donner l'exemple d'Osny où nous n'avons qu'un collège, mais nous avons pas mal de collégiens qui vont sur Pontoise, car il y a un collège qui n'est pas plein à Pontoise. En effet, pour la commune de Bezons, nous envisageons certainement un collège, mais qui servira peut-être deux communes. Nous ne pouvons pas travailler sur une commune. Nous pourrions ne pas remplir un collège, et il peut y avoir des collèges "pleins" dans les communes à côté.

Madame CAVECCHI

Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je passe au rapport n° 5-08. Il s'agit du Syndicat Mixte de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise, une magnifique structure régionale. Nous allons parler du solde de la participation du Département pour l'année 2017, d'un acompte en 2018 et d'un versement d'une subvention pour organiser les 50 ans du Val d'Oise. Le Département est très attentif, même s'il s'agit d'un équipement régional, à ce que cette Ile de Loisirs fonctionne au mieux, avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). Je laisse la parole à Madame CHRISTIN.

5-08 Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise : paiement du solde de la participation 2017, du 2^{ème} acompte 2018 et versement d'une subvention destinée au partenariat de l'organisation des 50 ans du Val d'Oise.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. En effet, vous avez déjà bien résumé. Il s'agit de faire voter trois subventions, puisque maintenant, nous avons le compte administratif 2017 et que ce compte administratif montre un déficit de 1 736 099,22 €, que par les statuts, ce déficit est payé moitié moitié par la CACP et le Département. Compte tenu des acomptes déjà versés, il nous reste un solde de 268 049,61 € à voter ce matin. Pour le compte de l'année en cours, le budget primitif a prévu un déficit de 1 560 000 €, ce qui voudrait dire que chacune des collectivités devrait payer 780 000 € cette année. Nous avons déjà versé un acompte de 400 000 € en mars 2018. Il faut voter un nouvel acompte de 200 000 €.

Le troisième volet est un volet moins habituel. Comme l'a dit Madame la Présidente, nous avons décidé de fêter les 50 ans de notre beau Département sur l'Ile de Loisirs. Je vous propose de voter une subvention de 35 000 €, sachant qu'elle sera versée en fonction d'un bilan financier, de présentation de factures, lorsque la manifestation à laquelle nous serons heureux de participer aura eu lieu.

Voici trois volets : le dernier solde 2017, l'acompte de 2018 et les 50 ans du Val d'Oise. Avis favorable des deux Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, Marie-Evelyne. Nous commencerons le samedi soir avec des séances de cinéma en plein air. Souhaitons que les cieux soient avec nous. Le lendemain, vous êtes invités à participer à des manifestations sportives, avec l'ensemble des valdoisiens. Il y aura des surprises. Nous vous attendons de pied ferme.

Madame CHRISTIN

Je souhaite préciser que Monsieur Gérard SEIMBILLE ne prend pas part au vote.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons à la Commission 6. Il s'agit de la gare routière d'Ermont-Eaubonne. La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié aux agglomérations la pleine compétence en matière de gares routières. La Communauté d'agglomération de Val Parisis dont le Président est présent aujourd'hui, Monsieur BOEDÉC, Conseiller départemental aussi, a approuvé la prise en charge de cette exploitation qui était faite auparavant par le Département. Cette délibération va nous préciser les choses.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-06 Transfert d'exploitation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP).

Monsieur ROULEAU

C'était moi, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Je me suis adressée au Président de la Communauté d'agglomération.

Monsieur ROULEAU

Vous avez déjà dit beaucoup de choses. Il s'agit d'une régularisation pour le Conseil départemental avec l'exploitation de la gare routière Ermont-Eaubonne. L'excellente Communauté d'agglomération Val Parisis a repris cette compétence depuis avril 2016. Il s'agit de régulariser et d'acter la fin d'exploitation de cette gare routière par le Département et le transfert vers la Communauté d'agglomération Val Parisis. Il y a eu un vote favorable à l'unanimité des 6^{ème} et 2^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous avons la délibération n° 6-07. Je resterai avec Monsieur ROULEAU pour fixer la participation des familles pour les cartes de transport scolaire "Scol R" et Cartes Scolaires Bus (CSB) pour l'année 2018-2019, et dans une limpidité totale, tu vas nous expliquer tout cela. Je signale que nous participons très fortement au niveau du Département aux dépenses, pour éviter aux parents d'avoir des coûts trop importants.

6-07 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R et CSB) pour l'année 2018-2019.

Monsieur ROULEAU

Ile-de-France Mobilité (IDFM) a actualisé ses tarifs. Je rappelle qu'ils n'avaient pas actualisé les tarifs depuis 2015. L'augmentation de tarif qu'ils nous proposent pour la Carte Scolaire Bus (CSB) et la carte "Scol R" est de 5,90 € par an. Le Conseil départemental se propose de ramener ces 5,90 € par an à 5 € d'augmentation, ce qui emmène le tarif à 107 € par an, au lieu de 102 € pour ces deux cartes. Nous avons harmonisé les tarifs pour ces deux cartes. Je dois signaler qu'il y a environ 10 000 titulaires de ces cartes. Comme vous venez de l'indiquer, Madame la Présidente, le Conseil départemental contribue au financement de ces cartes à hauteur de 63 % pour la CSB est de 65 % pour la carte "Scol R", ce qui représente plus de 2 M€ en investissement pour le financement de ces cartes scolaires.

La Commission vient d'avoir lieu. La 6^{ème} et la 2^{ème} Commission ont émis un avis favorable unanime.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous poursuivons la gratuité pour les élèves qui sont en regroupement pédagogique intercommunal, afin que les parents puissent envoyer leurs enfants à l'école dans de bonnes conditions.

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je change de Commission. Nous allons passer à la 1^{ère} Commission. Il s'agit du développement territorial. Le rapport va concerner le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO), notre beau Comité d'expansion économique qui a été créé en 1973, qui a une gouvernance qui vient d'évoluer suite à la loi NOTRe.

1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

1-02 Soutien au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) au titre de l'année 2018.

Monsieur SUEUR

J'apprécie que vous puissiez rappeler que c'est notre agence, notre Comité d'Expansion Economique. Nous sommes unanimes à le reconnaître et à l'apprécier. En même temps, c'est une occasion de faire le point sur sa situation, puisque nous avons à voter une nouvelle convention et un financement très différent de celui que nous avons apporté jusqu'à maintenant à ce satellite économique de notre Département.

La loi NOTRe a amputé les Départements de France, notamment ceux qui avaient les moyens, et surtout les territoires, et la nécessité de les soutenir dans leur développement. Néanmoins, la Région, avec les Communautés d'agglomération, sont maintenant en compétence du développement économique et de soutien aux entreprises. La loi NOTRe n'exclut pas totalement le développement territorial, et l'attractivité. En revanche, il est clair que le soutien à l'entreprise est transféré aux Communautés d'agglomération et à la Région.

En décembre 2016, la Région a voté un Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), et vous l'avez page 58 dans le rapport, qui a confirmé l'existence et la reconnaissance des agences de développement économique en les novant en agence de territoires. Trois seulement ont été reconnus, le Val d'Oise, certes, mais également la Seine-et-Marne et l'Essonne. La Seine-et-Marne a élargi ses compétences au tourisme et a intégré le développement du tourisme. Dans ce contexte, nous avons révisé les compétences. Il y avait là à remettre chacun dans ses devoirs et chacun dans ses financements. Il s'agit d'un gros travail des services et je les félicite, sous la houlette de Franck LORHO. Nous avons un partage de 75 % et 25 %. Il est rappelé dans le rapport que la subvention de 1,316 M€ que le Département a versée au CEEVO entre 2011 et 2018 a été constante. C'est sur cette base que nous avons pu raisonner entre ce qui relèverait de la Région et ce qui serait financé par le Département. Nous sommes amputés de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), alors qu'il n'y a pas de transfert de compétences, notamment sur la question des transports scolaires.

La Région a bien acté politiquement que les Départements comme le Val d'Oise ou la Seine-et-Marne devaient recevoir des compensations à travers différents objectifs. Ce qui a été fait. C'est ainsi que la Région a voté en fin d'année 2017, le 23 novembre 2017, un soutien d'un million d'euros pour chacune des agences départementales. Il est bien certain que ce n'est pas pour 12 mois, mais pour 14 mois. C'est-à-dire novembre et décembre 2017 et la totalité de l'année 2018. Nous avons 1 M€ pour couvrir ces 14 mois. En réalité, la subvention de la Région est d'environ 850 000 € pour une année entière. Cela va nécessiter, et je suis un peu en avance, un ajustement du Département pour l'année 2019.

En contrepartie de ce financement, la Région nous confie trois axes de politique économique, l'attractivité et l'appui à l'implantation d'entreprises étrangères, et notamment un travail très intéressant avec Paris Région Entreprises (PRE) (c'est un renouvellement de collaboration avec PRE), appui aux grands projets de développement porteur d'emploi et enfin, l'animation territoriale des bassins d'emploi et la mise en réseau des acteurs.

Des bassins d'emploi sont la réunion d'agglomérations pour les aider dans leurs compétences économiques et évidemment dégager les politiques et les coordinations. Ce n'est pas évident. Il y a 68 agglomérations en Ile-de-France et la coordination a conduit à ce que, dans chaque Département, il y ait trois ou quatre bassins d'emploi. Nous en avons trois pour le Val d'Oise. C'est un travail sur lequel nous nous sommes attelés, mais qui n'est pas évident. Je signale que ce n'est pas neutre. Nous étions en totale révision des statuts du CEEVO de manière à faire bouger la gouvernance. Ce n'est plus nécessaire, parce que la Région a décidé de ne pas être représentée dans les instances des agences ou d'autres organismes avec lesquels elle conventionne. Il n'y aura pas de représentant de la Région au CEEVO.

Le programme d'actions qui nous concerne maintenant, qui est important, c'est la nouvelle convention, c'est pourquoi nous ne sommes pas dans des stéréotypes de reconduction des conventions antérieures, mais nous avons donc ajusté.

Nous avons cinq axes de travail. La promotion des territoires, ce que nous avons toujours fait, la valorisation de l'attractivité et nous sommes bien une agence d'attractivité et d'animation. C'est à ce titre que nous devons être présents sur différents salons. Nous devons émettre des plaquettes. Il y a deux salons importants, le Salon de l'Immobilier d'entreprises (SIMI) et le MIPIM, à Cannes. Nous avons le salon du Bourget. Sur chaque salon, nous avons des stands, des professionnels, nos collaborateurs qui sont là pour accueillir, prendre des rendez-vous. Je le précise, à chaque fois, sur les stands que nous organisons, nous avons la présence d'autres territoires du Département. Certains ne le souhaitent pas et font cavalier seul, mais d'autres sont présents. Argenteuil était au SIMI, avec nous, et nous en étions très heureux. Nous avons la présence, non seulement au Salon de l'Aviation du Bourget, mais aussi à IBS, qui va se dérouler à la fin du mois à Genève. Nous sommes chaque année présents à la grande foire industrielle de Nagoya. Vous connaissez la stratégie du Département sur le Japon.

Sur l'action extérieure, nous avons une confirmation par la Région et par PRE, et nous avons nos points d'appui sur la Chine, avec le bureau de Shanghai et d'Osaka au Japon. Néanmoins, si ce sont des priorités, cela n'exclut pas que nous puissions travailler sur la Russie aujourd'hui, avec des documents qui ont été signés, notamment avec Skolkovo et Togliatti, et également les Balkans, la Serbie, la Bulgarie et la Macédoine, où nous sommes en relation, en particulier avec la Serbie, la ville de Novi Sad, l'Université de Novi Sad, qui a conventionné avec l'Université de Cergy-Pontoise.

Le troisième axe est l'appui au développement et à l'aménagement des territoires. Nous devons apporter ce que nous avons toujours apporté, expertise, ingénierie, étude de faisabilité, étude de marché, mise à disposition de notre banque de données, qui est considérable. Il ne devrait plus y avoir de sanction. Le texte se met en place aujourd'hui.

Le quatrième axe est l'observation socio-économique, l'observatoire. Un de nos collaborateurs est à plein temps sur ces études statistiques et ces rapprochements.

Enfin, un cinquième axe, c'est la politique départementale d'enseignement supérieur et de l'emploi, dans laquelle nous collaborons depuis longtemps, mais nous sommes heureux d'être confirmés sur cette stratégie, notamment pour le Campus international de Cergy. Ce sont aussi toutes les conventions que nous avons réussi à faire signer entre l'Université, l'Ecole de Biologie Industrielle (EBI), l'Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI), sur le Japon sur Shanghai.

Nous avons à vous proposer de verser une subvention de 350 000 €. Nous aurons sans doute à l'ajuster un peu plus tard. Comme d'usage, le versement se fait toujours en deux temps. Comme pour mon collègue Michel AUMAS, en tant que représentant et Président au CEEVO, je ne peux pas prendre part au vote.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité. Monsieur SUEUR ne prend pas part au vote.

Nous avons un rapport très technique, très classique, le rapport n° 2-42, puisque nous attaquons la Commission des Finances, Administration générale et Innovation. Je vais laisser la parole à Madame Agnès RAFAITIN qui va nous présenter très rapidement les marchés passés selon une procédure adaptée.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-42 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 28 février 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RAFAITIN

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée. Ce sont des marchés inférieurs à 221 000 € HT pour la période de février 2018. Le montant total de ces marchés est de 1 955 759,86 € et vous avez un tableau récapitulatif qui correspond aux 515 engagements comptables.

Madame CAVECCHI

Je te remercie de ne pas les prendre un par un. Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité (Donné acte).

Merci de votre soutien. Cela représente un travail important pour nos services. Je vais laisser la parole à Monsieur Pierre-Edouard EON qui va nous faire un point sur l'état de développement de la fibre sur le Département. Vous savez que le Président BAZIN avait mis toute son énergie et tout son cœur à lancer ce déploiement dès 2014. Cela a été un long travail et une longue volonté, qui s'est suivi d'une réussite. Fin 2019, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, toute la fibre sera déployée sur la partie du Vexin du Nord-Est, Nord-Ouest au fin fond du Vexin. Avec TDF, ce déploiement sera une belle réussite. Notre Département a eu cette volonté. Nous sommes précurseurs.

2-43 Adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Val d'Oise Numérique.

Monsieur EON

La fibre avance sur le Département. Nous avons eu une actualité cette semaine avec l'inauguration du Centre national technique de TDF qui a été installé à Cergy. C'était une promesse du futur délégataire si nous portions la future délégation. La promesse est tenue. Cergy est le siège de la fibre pour le groupe TDF, ce qui marque d'un signal fort le fait que le Département est en pointe dans sa volonté du développement numérique. Pour ce qui concerne l'actualité du déploiement, nous avançons sur toutes les communes.

L'actualité du moment est la suivante : nous allons ouvrir à la commercialisation les sept premières communes le 1^{er} juillet prochain. Nous commençons à entrer dans la phase très concrète où les habitants du Val d'Oise vont pouvoir commencer à prendre des abonnements à la fibre à partir du 1^{er} juillet. Cela se développera progressivement dans les autres communes, pour tenir le délai de fin 2019 que vous venez de rappeler.

Le sujet du jour concerne la proposition que nous faisons de faire adhérer le Conseil départemental à la Centrale d'Achat Focus Numérique qui a été créée par le Syndicat Val d'Oise Numérique l'année dernière. L'objectif de cette Centrale d'Achat est double : d'une part, de permettre aux collectivités adhérentes de réaliser des économies et par la mutualisation des achats, le principe d'une Centrale d'Achat, et il est aussi d'accompagner les collectivités du Val d'Oise dans leur développement numérique et dans la transition digitale. Je profite pour signaler ici que toutes les collectivités qui sont appelées à passer des marchés dans le domaine numérique et digital sont les bienvenues.

L'adhésion est simple et souple, puisqu'elle se fait par une simple convention. Elle n'entraîne aucun frais d'adhésion. La seule cotisation est calculée sur les achats réalisés par l'intermédiaire de la Centrale d'Achat dans le courant de l'année précédente à hauteur de 5 %, ce qui est un taux modique. Cela n'entraîne aucune obligation d'acheter par le biais de la Centrale d'Achat. Nous restons totalement libres de choisir les vecteurs d'achat, ce qui est différent d'un groupement de commandes.

Cela permet par ailleurs aux collectivités qui y adhèrent, le Département, si nous votons la délibération, de bénéficier de l'expertise technique du Syndicat Val d'Oise Numérique pour l'ingénierie des marchés souvent très pointus, et d'autre part, des possibilités d'accès à un fonds de soutien financier dans le domaine du développement des usages numériques, fonds qui est géré par le Syndicat Val d'Oise Numérique et qui aide les collectivités dans leurs projets numériques et digitaux. Ce fonds est alimenté par les délégataires de nos deux délégations de service public, géré par le Syndicat Val d'Oise Numérique. Nous avons déjà signé deux marchés par le biais de cette centrale d'achat, un marché qui concerne les écrans numériques interactifs que nous sommes amenés à développer sur nos équipements publics et dans nos groupes scolaires, un marché concernant le développement du Wi-Fi urbain qui est amené à se développer dans les prochaines années.

D'autres marchés vont arriver sur la sécurisation des accès aux équipements publics et aux sites publics, tout ce qui concerne la vidéo-protection des sites, les accès par badge. Un autre marché est en cours de développement, celui des applications de relations citoyennes pour le développement de l'e-démocratie participative. L'adhésion à la Centrale d'Achat permet de s'éviter, en tant que collectivité, et cela nous concerne tous, Maires ou élus de collectivités locales, d'avoir à passer des procédures de marchés publics, qui sont techniques, longues et coûteuses, en particulier sur ces sujets.

Nous proposons au Département d'adhérer, par le biais d'une simple convention, à la Centrale d'Achat Focus Numérique.

Madame CAVECCHI

Il s'agirait d'un vrai service pour nos collectivités, notamment les petites communes, sans que cela soit péjoratif, qui n'ont pas toujours les services à disposition pour pouvoir avancer sur ce sujet. Nous savons qu'au niveau de la fracture numérique, la fracture du territoire est un sujet très important.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce travail. Nous remercions Monsieur le Président de faire avancer les dossiers. Je ne peux pas terminer cette délibération sans remercier aussi Monsieur Rachid ADDA, qui réalise un travail formidable, pas toujours facile à suivre, mais en tout cas très efficace, et qui nous entraîne vers le meilleur.

Je ne savais pas qu'il était là. Je souhaitais lui faire un clin d'œil.

Monsieur SABOURET

Il n'y a rien à dire sur le principe de mutualisation des achats. Le domaine du numérique ne doit pas être le seul qui doive faire l'objet d'efforts de mutualisation dans le but de faciliter la tâche administrative. Effectivement, les opérations d'achats représentent des coûts administratifs très importants pour les collectivités territoriales, ce sont des écritures de marché, du temps passé à gérer les procédures de marchés. Cela peut produire aussi des avantages en matière d'unification des équipements qui peuvent être utilisés par les uns et les autres pour éviter que d'une commune à l'autre, nous ne fassions des choix technologiques parfois incompatibles, qui compliquent la donne, 5 ou 10 ans plus tard, sans que nous ne l'ayons vu dès le départ.

Je profite de cette délibération pour signaler, puisque nous avons commencé la présentation de ce dossier en parlant de l'équipement en fibre, que nous avons des problèmes de vandalisme sur un certain nombre d'équipements. Nous avons parfois des coupures qui ne sont pas liées à une défaillance des opérateurs, mais qui sont liées au fait que les armoires ne sont pas insuffisamment sécurisées. Des "petits malins" peuvent s'amuser à arracher les fils. Nous pouvons avoir des techniciens qui se trompent dans les connexions. Mais nous devons travailler sur une sécurisation du service, dans tous ses aspects, y compris dans son aspect le plus trivial, le physique. Nous avons connu à Gonesse un phénomène de ce type il n'y a pas longtemps. Je voulais le signaler pour que nous puissions trouver des solutions.

Madame CAVECCHI

TDF est assez attentif au problème. Il essaye de renforcer ces armoires qui sont visibles dans la rue. Les soudures sont précises et délicates. Je peux comprendre que parfois, les techniciens aient la main qui tremble un peu. Nous avons toutefois des personnes de grande valeur qui sont sur l'ouvrage. Merci de cette intervention. Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur DESSE

Je voulais faire une remarque sur l'équipement qui est en train de se réaliser à Ecoen, qui va former des adolescents à cette technologie de la fibre. Ils seront implantés dans les bâtiments de la SEGPA, dans le cadre des travaux de rénovation du collège, des travaux très importants. C'est une école de formation aux métiers de la fibre. Nous en avons délibéré ici.

Madame CAVECCHI

C'est le moment d'en reparler. Je te remercie de le faire. Cela ouvrira à la rentrée 2018. Nous sommes en liaison particulière avec le public qui est en insertion. C'est l'Ecole de la deuxième chance (E2C) sur laquelle nous avons délibéré le mois dernier qui est particulièrement en charge du dossier. J'ai cru comprendre qu'il y avait un œil particulier sur les jeunes femmes pour leur permettre d'accéder à ces métiers de la fibre.

Monsieur EON

Nous avons une visite de chantier programmée le 13 juin à 15 h 30, à laquelle l'ensemble des élus sera convié pour voir la progression de l'aménagement du site.

Madame CAVECCHI

Voilà une belle invitation. Merci. Le 13 juin à 15 heures 30 au collège d'Ecouen.

Je vais laisser la parole à Madame Marie-Evelyne CHRISTIN, qui va nous parler du CDFAS, le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives qui est installé à Eaubonne, comme vous le savez. Il est devenu un Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Il a besoin de passer avec le Département une convention d'objectifs et de modifier ses statuts.

Adoption à l'unanimité.

2-44 Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial (EPIC) du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) : convention d'objectifs et modification des statuts.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, ce n'est plus une Délégation de Service Public (DSP) qui gère le CDFAS, mais un Etablissement Public, Industriel et Commercial (EPIC). Même si juridiquement, cela n'était pas une obligation, nous avons préféré qu'une convention soit signée entre le Département et l'EPIC pour fixer réellement les obligations de l'EPIC par rapport au Département, quelles sont les attentes du Département et quelles sont les aides que l'EPIC peut attendre du Département, afin que l'EPIC sache comment gérer son établissement.

Il y a cette convention à approuver et la modification des statuts porte sur une demande de la Région. La Région m'a fait rentrer au Conseil d'administration du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) de Chatenay-Malabry. Le CDFAS est un établissement qui forme des athlètes de très haut niveau, très similaire au CREPS. Il était juste que nous accueillions le Directeur du CREPS de Chatenay-Malabry dans notre Conseil d'administration. La modification des statuts porte sur cette entrée du CREPS dans le Conseil d'administration de l'EPIC du CDFAS. Nous sommes malheureusement obligés de "sortir" le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de ce Conseil d'administration mais bien entendu, même s'ils ne prendront plus part au vote, ils seront les bienvenus à notre Conseil. Comme le SIVOM, c'est le regroupement des communes de Sannois et de Saint-Gratien, et que des membres, notamment l'Adjoint aux sports de Saint-Gratien, siègent au Conseil d'administration, nous tenons à garder la proximité que nous avons avec le SIVOM. Ce n'est pas, parce que le CREPS rentre que nous quittons le SIVOM dans notre fraternité et dans notre collaboration. Avis favorable des deux Commissions. Je ne prends pas part au vote, en tant que Présidente du CDFAS.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame la Présidente. A partir du moment où le Département propose une aide financière à cet établissement, il faut naturellement que nous ayons une convention, sinon, nous ne pourrions pas aider et soutenir financièrement. Cela paraît naturellement évident. Dans cette convention, une fois que la Région nous apportera une aide financière aux travaux du CDFAS sur les années à venir, il y aura eu un cadre différent. Une augmentation du nombre de chambres, donc une augmentation des recettes. Et nous serons attentifs à la subvention proposée à ce moment-là, en demandant à l'EPIC d'essayer de se libérer de plus en plus de l'aide financière du Département. Mais cela prendra plusieurs années. Sachez que nous sommes attentifs à cette question. Il s'agit d'une excellente collaboration avec le Directeur du CDFAS et les services de la Mission sport qui travaillent très bien.

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité. Madame CHRISTIN ne prend pas part au vote.

Nous continuons sur le sport et la piste d'athlétisme. Je rends la parole à Madame CHRISTIN.

2-45 Réfection du revêtement de la piste d'athlétisme et de la salle d'échauffement du CDFAS à Eaubonne.

Madame CHRISTIN

Vous parlez de travaux, suite logique, le CDFAS a la chance d'avoir un équipement qui est une piste d'athlétisme indoor de 200 m, avec virage relevé, ce qui est très rare dans la Région. Malheureusement, elle datait de 2006. Elle est très utilisée, car nous accueillons le pôle d'athlétisme "Espoirs" de la Région et nous formons de très grands athlètes. Je ne pourrai pas tous vous les citer, parce que le Département est une terre de sportifs, personne ne pourra le nier. Il est question d'investir 700 000 € TTC pour la réfection de cette piste et également le sol de la salle d'échauffement. Cela était nécessaire et je remercie les services pour leur réactivité, car ces travaux auront lieu cet été pendant la période où l'athlétisme peut être à l'extérieur. Il sera livré en septembre, de façon à ce que la période indoor ne soit pas affectée. Vote favorable à l'unanimité des deux Commissions. Je ne prendrai pas part au vote.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous votons.

Adoption à l'unanimité. Madame CHRISTIN ne prend pas part au vote.

Nous passons au rapport n° 2-46, la délibération qui va nous parler des travaux de confortement du Château de La Roche-Guyon. Nous passons du sport à la culture, ce qui montre que le Département s'intéresse à tous les sujets, au très près du terrain.

2-46 Travaux de confortement au Château de La Roche-Guyon.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Ce sont des travaux qui sont attendus depuis longtemps. Les premiers travaux concernent les travaux de restauration de la terrasse des chapelles et de l'ex réservoir, suite à une étude diagnostic menée il y a quelque temps, qui visait à assurer la conservation des ouvrages tout en enrichissant le parcours des visites. Les travaux à réaliser permettront de créer un accès sécurisé pour les publics dans la cour aux Cerfs, de mettre en valeur, grâce à la réouverture des fenêtres, les intérieurs et les élévations des chapelles, d'assurer la mise hors d'eau de la sacristie et d'assurer une présentation convenable de la cage du grand escalier affectée par les fuites de la terrasse des chapelles.

Cette opération est estimée à 866 743 € TTC, répartis pour 833 383,25 € de travaux et un peu plus de 33 359,75 € de maîtrise d'œuvre. Ces travaux sont financés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 45 % et par la Région à hauteur de 19,23 %. Il est proposé de compléter ce financement par une participation du Conseil départemental du Val d'Oise de 310 032 €, ce qui représente 35,77 % du montant subventionnable. Il est bon de préciser que la subvention sera versée sous forme d'acomptes, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Nous avons aussi des travaux de sauvegarde du théâtre, des travaux de conservation préventive. Lors de l'étude préalable de diagnostic et de programmation, il a été mis en évidence les principales causes de dégradation du théâtre, l'humidité et le confinement. Les sources identifiées de l'humidité sur les suivantes : une stagnation des eaux pluviales en pied des façades Nord et Sud du pavillon, le risque des fuites d'un réseau d'eaux pluviales enterré non reconnu côté Sud, le rejaillissement et les infiltrations au travers des dalles de pierres du perron côté Sud, le profil insuffisant du fil d'eau en pavés qui recueille les eaux de dépendance côté Nord. Courant 2018, il faudra réaliser ces travaux urgents de sauvegarde et de conservation préventive et curative : toutes dispositions pour stopper les infiltrations, toutes dispositions pour assurer la ventilation du local, le traitement curatif de l'enveloppe intérieure, afin de stabiliser le processus de dégradation, l'apport éventuel et en continu de lumière naturelle ou artificielle à titre préventif.

Cette opération est estimée à 108 828 € TTC. Il y a un peu plus de 99 828 € de travaux et 9 000 € de maîtrise d'œuvre. Cette opération est financée à hauteur de 30 % par la DRAC et 25 % par la Région. Il est proposé de compléter ce financement par une participation du Conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de 48 937 €, ce qui représente 45 % du montant subventionnable. La subvention sera versée sous forme d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Nous pourrions financer les travaux pour que ce théâtre revive. Avis favorable des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions. Je ne participe pas au vote.

Madame CAVECCHI

Merci. Je suis contente que nous puissions tous ensemble aider à sauvegarder ce patrimoine si important. Je remarque que tu as utilisé le mot "sauvegarde", alors que dans le rapport, le mot "sauvetage" est utilisé. Les Conseillers départementaux qui s'y intéressent peuvent demander une visite sportive, puisqu'il faut grimper le long de la forêt, à l'extérieur, jusqu'au-dessus du Château. J'ai eu l'occasion de le faire. Nous nous rendons compte à ce moment-là qu'il s'agit d'un édifice qu'il faut protéger, qui a besoin de notre aide, comme Royaumont ou l'Abbaye de Maubuisson. Nous penserons à Villarceaux dans les semaines qui arrivent, j'ignore sous quelle forme, mais nous essaierons de trouver des pistes.

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité. Monsieur LAMBERT-MOTTE ne prend pas part au vote.

Je vais laisser la parole à Monsieur SEMBILLE pour le rapport n° 2-47 pour la cession d'un terrain à bâtir à Ermont.

2-47 Commune d'Ermont - Cession d'un terrain à bâtir.

Monsieur SEIMBILLE

Je participerai au vote, car cette cession va nous rapporter 157 500 €. Il s'agit d'une reprise aliénable qui est constitutive d'un excédent de la route départementale n° 401. En 2013, nous avons validé le principe des cessions des excédents fonciers de voirie. Cette cession a été réalisée grâce à une commercialisation que nous avons passée avec une agence, comme dans certains cas. La commune d'Ermont a été consultée le 27 mars 2018 et n'a pas formulé d'observation. Nous avons désaffecté sur le plan matériel à l'occasion de la Commission permanente du 4 juillet 2016. Nous vendons à Monsieur ou Madame CHOUAYAKH, ou toute personne morale venant à leur suite, un terrain à bâtir de 416 m², qui se situe à Ermont, pour le prix de 157 500 € net vendeur. Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité.

Je vais donner la parole à Madame MERIZIO, médiateur départemental. Cette mission a été créée en 2004. C'est une tâche particulièrement délicate, qui demande du doigté et une connaissance juridique vers les services extérieurs qui peuvent se proposer. Cela nous permet d'avoir un lien avec les usagers. Je voudrais dire un mot sur la relation que le Département a avec ses usagers. Au quotidien, nous avons des valdoisiens qui vivent grâce à nos services, ou en tout cas avec nos services départementaux, ceux qui leur sont proposés. L'importance de l'utilisateur est mise au cœur de l'innovation autour de la dynamique administrative, la nouveauté à travers le "design de service", dont nous avons parlé ici plusieurs fois, puisque nous nous tournons vers l'utilisateur pour savoir de quoi il a besoin, comment il voit les choses, pour pouvoir faire évoluer nos façons de travailler et nos services. Je remercie Monsieur KAUFFMANN, Directeur Général des Services, de travailler sur ce sujet avec cœur. Cela nous permet d'innover et d'aller vers les personnes importantes, puisque nous sommes là pour elles.

2-48 Bilan de l'activité du Médiateur départemental.

Madame MERIZIO

Merci, Madame la Présidente, chers collègues. En effet, la médiation, c'est de la proximité et c'est un exemple pour notre Département. Nous sommes encore une Institution de terrain. Ce deuxième rapport que je vais vous présenter aujourd'hui a pour objet de retracer l'activité du médiateur pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017, soit 18 mois d'activité.

Pour rappel, la fonction de Médiateur départemental a été bien nommée par le Président du Conseil départemental, comme l'a dit Madame la Présidente, en mai 2004. L'Assemblée de l'époque s'était révélée être précurseur dans l'amélioration de la qualité de sa relation avec les valdoisiens, afin de rapprocher les services départementaux des citoyens et d'assurer la transparence des activités de l'Administration. Depuis, d'autres Départements ont décidé de créer une fonction similaire.

Le Médiateur départemental peut intervenir dans tous les domaines du Département, tels que l'action sociale, avec le Revenu de Solidarité Active (RSA), les routes, les collèges, le handicap... Ces fonctions portent sur les litiges ou les difficultés que rencontrent les valdoisiens avec les services départementaux. Il ne se substitue jamais aux instances de recours et doit veiller à ce que les procédures soient respectées, les dossiers examinés, et à apporter une réponse individualisée et motivée à chaque valdoisien. Lorsque les demandes ne sont pas de sa compétence, il redirige les usagers vers les institutions partenaires compétentes, généralement la Maison de la Justice et du Droit (MJD), la Préfecture parfois, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour ne citer que celles qui sont les plus sollicitées.

Le Médiateur est assisté du Service juridique du Conseil départemental. Le principe de saisine est le même que les années précédentes, les appels téléphoniques au nombre d'une quarantaine pour ce rapport, les courriers, également au nombre d'une quarantaine, et le formulaire Web qui génère la plupart des dossiers. Ce formulaire est essentiel, car il est rattaché à la base "Médiat" et il permet de constituer le dossier et d'en assurer le suivi.

Dans ce rapport, vous allez trouver quelques graphiques, les premiers graphiques sont sur les demandes qui ont été reçues par les usagers des différentes communes concernées. Durant ce rapport, la médiation a touché 74 communes contre 50 précédemment, acquis ainsi 24 communes supplémentaires. En sachant que le Département comporte 185 communes, la médiation départementale touche plus du tiers du Département avec une couverture à la fois d'Est en Ouest. Ce sont les usagers des communes d'Argenteuil et de Cergy qui sont les plus demandeurs, avec 21 demandes chacune, puis les communes de Bezons, avec 9 demandes, Pontoise, Goussainville, Franconville et Eragny-sur-Oise avec 7 demandes. Vous avez le détail sur les graphiques.

234 usagers ont saisi le médiateur pendant la période de ce rapport, contre 112 au bilan précédent, soit plus du double de demandes. 125 demandes ont été hors compétence, soit plus de 57 % des demandes qui ont généré 267 messages, car il faut bien les traiter et rediriger les usagers vers les différents partenaires. Vous trouverez dans le rapport une liste non exhaustive des litiges hors compétence. 109 dossiers de la compétence du Département ont été ouverts contre 61 au bilan précédent. Vous trouverez aussi des graphiques relatifs au nombre de dossiers suivis et par thème. Les sujets les plus abordés sont le handicap, avec 36 dossiers contre 24 au bilan précédent, le logement, avec 16 dossiers, très souvent pour un logement d'urgence, et ce pôle est en nette progression, pour 6 dossiers au bilan précédent. Les dossiers du RSA ont doublé, 14 dossiers contre 7 dossiers au bilan précédent. Le dossier clôturé positif, c'est l'aboutissement de la médiation qui est intervenue pour faire avancer un dossier et obtenir gain de cause en faveur d'un usager. Sur les 109 dossiers de la compétence départementale, 39 ont été clôturés positifs. Vous trouverez aussi dans le rapport un graphique à ce sujet. 5 dossiers n'avaient pas été clôturés au 31 décembre 2017. Egalement, tout en gardant la confidentialité des dossiers, vous trouverez une liste non limitative par thème des sujets des dossiers traités. Si la médiation départementale concerne tous les secteurs du Département, les services de la Direction de la Vie Sociale (DVS) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sont les plus sollicités.

Ainsi, dans ce bilan, et pour conclure, ce sont 985 échanges qui ont été interactifs entre la médiation, les services du Département et les usagers, soit presque 1 000 échanges. Ce sont des chiffres qui parlent.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie, Madame la Présidente, de bien vouloir donner acte de la présentation du bilan d'activité du Médiateur départemental pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017.

Madame CAVECCHI

Merci, Monique. Je ne serai pas toute seule à donner acte. Je pense que nous donnerons acte avec tous les collègues à ce beau rapport, qui n'arrive qu'une fois tous les ans, un peu plus, mais qui est quand même intéressant. Les augmentations sont assez logiques dans les secteurs où elles se font. J'imagine que tout le monde est d'accord pour donner acte à Madame Monique MERIZIO de ce rapport ? Je vous remercie pour elle et ses services.

Adoption à l'unanimité. Donn  acte

La d lib ration n  2-50 va nous parler de s curit . Nous savons combien c'est important aujourd'hui. Je vais laisser Monsieur Gilles MENAT, puisqu'il est l , et qu'il sera question de lui dans le rapport, le pr senter. Je souhaite dire un mot sur le c t  national de ces assises qui vont repr senter la s curit  globalement, sur l'ensemble de notre territoire. Le Minist re sera pr sent. Je vais insister sur la pr sence du "cluster Security System Valley", qui a son si ge en Val d'Oise et que nous connaissons bien,   Argenteuil, qui participe activement   ces assises. Monsieur MENAT, vous partirez   Lyon, si vous avez l'autorisation du Conseil. Nous vous  coutons.

2-50 Action du D partement en mati re de s curit  : d placement du Conseil d partemental du Val d'Oise aux assises de la s curit  globale des territoires les 29 et 30 mai 2018.

Monsieur MENAT

Merci, Madame la Pr sidente, mes chers coll gues, le Conseil d partemental du Val d'Oise conduit une politique volontariste en mati re de s curit , de pr vention de la d linquance. En effet, il est un des rares D partements   avoir cr e une Direction sp cifique, appel e Direction Jeunesse, Pr vention et S curit  (DJPS), en charge des questions d'insertion et de l'accompagnement des jeunes, de la politique de pr vention sp cialis e, de l' galit  femme-homme, de l'acc s au droit, de l'aide aux victimes, ainsi que la pr vention de la d linquance et de la radicalisation.

Souhaitant affirmer son engagement et conscient des enjeux nationaux en mati re de s curit , le D partement a souhait  cr er une d l gation s curit  qui m'a  t  confi e par la Pr sidente en octobre 2017. Convaincu qu'il faut faire travailler ensemble les structures publiques et priv es dans une d marche territoriale autour de la s curit , le Conseil d partemental du Val d'Oise soutient aujourd'hui le "cluster Security System Valley" dont la Pr sidente nous a parl  tout   l'heure et souhaite impulser   ses c t s une r flexion globale sur la s curit  du territoire valdoisien pour plusieurs raisons.

La premi re, l'existence d'un partenariat public et priv  autour de la s curit , d j  fortement engag  sur le territoire valdoisien, notamment sur l'a roport de Roissy, et ses entreprises sp cialis es dans la s curit  pour faire du Val d'Oise un territoire s r, un enjeu de d veloppement et d'attractivit . La s curit  est aussi un enjeu d'avenir, notamment en termes de cr ation d'emplois.

Par cons quent, le Val d'Oise sera pr sent   cette premi re  dition des assises de la s curit  globale   Lyon, au travers de 12 tables rondes. Le "cluster Security System Valley" interviendra avec moi-m me au niveau de la th matique s curit  globale des territoires au quotidien. Je vous propose d'approuver le d placement du Conseil d partemental   ces assises et de me donner mandat pour repr senter le D partement.

Madame CAVECCHI

Merci, Gilles. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous te souhaitons un bon voyage. Je change de sujet. Nous allons parler d'emplois au Département. Vous le savez, l'organisation des emplois évolue selon les organisations techniques des services, selon les besoins des services et selon nos priorités. Pour cela, nous avons parfois des ajustements et la priorité aujourd'hui, est aussi la santé. Nous en parlerons avec Monsieur Philippe METEZEAU. Je vais laisser la parole à la Vice-Présidente, Madame Muriel SCOLAN.

2-51 Création / suppression d'emplois à la Direction de l'enfance, de la santé et de la famille et à la Direction de la vie sociale.

Madame SCOLAN

Merci, Madame la Présidente. Ce rapport se décline en quatre points. Le premier point est l'ajustement organisationnel des équipes territorialisées du Service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance(ASE). Avec la volonté d'équilibrer des charges de travail évolutive, les Cadres de proximité de ce service menaient une réflexion et conduisaient un travail collectif d'analyse de l'ensemble de l'activité des équipes enfance. Ce fut un travail long, mais productif. Au regard des constats et pour une meilleure prise en charge de situations individuelles, il est proposé de créer deux emplois supplémentaires de référent éducatif ASE, un au sein de l'équipe territorialisée d'Eaubonne, et un autre dans l'équipe territorialisée d'Herblay, mais en parallèle, de supprimer deux emplois de référent éducatif ASE dans l'équipe de Beaumont-sur-Oise. Cette proposition sera sans incidence financière sur le budget départemental.

Le second point concerne l'évolution de l'organisation du Service des Actions de santé à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF). Ce service est composé aujourd'hui de quatre Centres Départementaux de Dépistage et de Soins, (CDDS), d'une Unité de Dépistage Systématique de la tuberculose (UDS), et d'un bureau administratif et financier. La délégation territoriale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a choisi de redéployer les moyens qu'elle finance sur notre territoire. Ce redéveloppement a été défavorable au CDDS d'Eaubonne, qui n'a pas été labellisé centre gratuit d'information, de dépistage et de soins, contrairement à Cergy et aux trois antennes, celle de Garges-lès-Gonesse, d'Argenteuil et le Centre hospitalier de Gonesse. Avec la fermeture du centre d'Eaubonne, une partie de ces activités doit être absorbée par les trois autres centres.

Par conséquent, une partie des effectifs est redéployée sur les trois sites maintenus. Il est donc proposé de créer cinq emplois, un Médecin au CDDS de Cergy, un Infirmier au CDDS d'Argenteuil, un Infirmier dit "volant" en charge des actions de santé hors les murs, ainsi que deux postes de Secrétaire, l'un au CDDS d'Argenteuil et l'autre à celui de Garges-lès-Gonesse.

Il est par ailleurs proposé de supprimer les six emplois affectés au CDDS d'Eaubonne, un Responsable de centre, un Médecin, deux Infirmiers et deux Secrétaires. La nouvelle organisation au service des actions de santé permettra de réaliser une économie brute annuelle estimée à 50 800 €.

Le troisième point concerne la création de deux emplois de Secrétaire de Protection Maternelle et Infantile (PMI), et de Planification Familiale, (PF), à la DESF. Dans le cadre de la poursuite de la démarche de reprise en gestion directe des centres de PMI, et compte tenu de la dénonciation prochaine de la convention relative au fonctionnement du centre de PMI qui lie le Conseil départemental et la commune de Sannois, il est proposé de procéder à la création de deux emplois de Secrétaire à temps complet. Cette proposition n'aura pas d'incidence sur le budget départemental.

Le quatrième point est la création et la suppression de quatre emplois à la Direction de la Vie Sociale (DVS). Ce service départemental est un service composé de 12 territoires d'intervention sociale et médicosociale, dans lequel s'inscrivent 16 unités d'intervention sociale. Ce n'est pas moins de 447 agents du SSD qui interviennent au sein de notre territoire. Les équipes interviennent dans un contexte professionnel et socio-économique qui ne vous aura pas échappé et qui a considérablement évolué ces dernières années, avec la paupérisation de la population, l'évolution des équilibres démographiques des territoires, la multiplication des dispositifs des deux partenaires, ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles et de la réglementation. En conséquence, une démarche participative et assez longue sur la répartition géographique des effectifs au regard de l'activité des équipes territorialisées s'est déroulée d'avril 2017 à mars 2018. Elle a permis de déterminer des indicateurs fiables et en mesure d'évaluer précisément la charge de travail des travailleurs sociaux selon les territoires. Un rééquilibrage des moyens au sein de certaines équipes s'est avéré nécessaire.

A l'issue de ce travail, il apparaît nécessaire de redéployer six postes de différents territoires. Seuls quatre emplois peuvent être supprimés. Il est donc proposé de créer quatre emplois, trois emplois d'Assistant de service social, un emploi sur le territoire de Montmorency, un emploi à l'antenne de Cergy "les Béguines" et un emploi à Arnouville Villiers-le-Bel. Un emploi d'insertion sera également ouvert à Sarcelles. Parallèlement, il est proposé de procéder à la suppression de quatre autres emplois, trois emplois d'Assistant de service social à l'antenne "des Terrasses" à Argenteuil, un à l'unité d'intervention sociale d'Herblay - Sannois, et un à l'antenne de Jouy-le-Moutier, ainsi qu'un emploi d'insertion à Garges-lès-Gonesse. Cette proposition d'ajustement de l'organisation de ce service n'entraîne pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir décider la création de 13 emplois, 9 emplois à la DESF, quatre emplois à la DVS et de décider de la suppression de 12 emplois, huit emplois à la DESF et quatre emplois à la DVS. Voilà, Madame la Présidente, l'objet de cette délibération. Je me permets de remercier tous ceux qui ont travaillé à cette réorganisation, qui est un travail de qualité, regardé au peigne fin.

Madame CAVECCHI

Je te remercie pour la clarté de cette délibération qui peut paraître compliquée à lire au fil des lignes.

Je vais passer au vote. Les membres de l'Opposition ne participent pas.

Adoption à la majorité. Le Groupe de l'Opposition ne prend pas part au vote.

Nous allons déterminer le nombre de membres siégeant au Comité Technique (CT), au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, appelé le CHSCT. Madame SCOLAN vous présente ce rapport.

2-52 Détermination du nombre de membres siégeant au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Madame SCOLAN

Ce rapport n'est pas usuel. En effet, les élections relatives à la désignation des représentants du personnel au sein des instances représentatives que sont le Comité Technique, dit CT, la Commission Administrative Paritaire (la CAP), la Commission Consultative Paritaire (la CCP) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (le CHSCT), se tiendront le 6 décembre 2018. Le nombre de représentants au CAP et au CCP est fixé réglementairement suivant les effectifs du Département présents au 1^{er} janvier 2018. Nous n'allons pas travailler sur ce volet. Le Conseil départemental est compétent pour fixer le nombre de ses représentants au CT et au CHSCT. Pour le CT, celui-ci est un organe consultatif au sein duquel s'exerce le droit à la participation des agents territoriaux à la détermination collective des conditions de travail.

Depuis 2014, le CT comprend 9 représentants de la collectivité territoriale désignés par l'autorité territoriale et 11 représentants élus du personnel. Toujours depuis 2014, l'avis du CT n'est rendu que par le collège des représentants du personnel. Après consultation des organisations syndicales, au cours de deux réunions préparatoires en vue des prochaines élections, qui ont émis un avis favorable, il est proposé de maintenir le nombre de membres au CT.

Le second point concerne le CHSCT, qui est une instance de dialogue social compétente en matière de conditions et de qualité de vie au travail. L'organe délibérant est compétent pour fixer le nombre de membres de ce comité. En 2014, ce nombre a été fixé à 10 représentants du personnel et 10 représentants de la collectivité, soit 20 membres titulaires au total. Il est proposé de maintenir ce nombre. Il a été prévu également que l'avis de représentants de la collectivité soit recueilli au même titre que l'avis des représentants du personnel. Il est proposé de maintenir cette organisation.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir fixer le nombre des membres du Comité technique répartis entre 11 représentants du personnel et 9 représentants de la collectivité, de décider que l'avis des représentants de la collectivité au CT n'est pas recueilli, de fixer à 20 le nombre de membres du CHSCT répartis par moitié entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel, et enfin, de décider que l'avis des représentants de la collectivité au CHSCT soit recueilli. Je remercie Monsieur KAUFFMANN qui est présent à toutes ces commissions, ces instances, ainsi que tout le personnel qui travaille et qui anime ces différents comités.

Madame CAVECCHI

Ces comités sont essentiels dans l'échange avec les personnels. Je vais passer au vote.

Adoption à la majorité. Le Groupe de l'Opposition ne prend pas part au vote.

Nous abordons la 3^{ème} Commission, Action sociale et Santé. Nous abordons une compétence du Département essentielle, la politique pour l'enfance, avec un engagement pour l'avenir, des valeurs à maîtriser, ce sont des valeurs d'équité, d'efficacité et un service au plus près des valdoisiens. Nous savons combien c'est important. Nos PMI sont des lieux d'expertise. Avoir ces relais sur le terrain est essentiel. Il nous faut un service public pour la petite enfance de qualité, et c'est ce à quoi Madame BERTHY, qui va nous présenter le rapport, s'emploie avec ses services.

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

3-08 Actualisation de la politique départementale d'accueil de la petite enfance pour l'exercice 2018.

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. Nous essayons. C'est surtout grâce aux services qui sont répartis sur tout le territoire du Val d'Oise, puisque vous parliez de la PMI. La PMI est sur tout le territoire du Val d'Oise bien installée et nous connaissons l'importance de cette institution qui, je le rappelle, date de 1945, qui n'est pas nouvelle, mais qui a su évoluer au fil des années, et que le rapport qui a été présenté par ma collègue il y a quelques minutes permet de mieux répartir sur le territoire.

Cette délibération revient tous les ans pour faire le point sur la politique d'accueil de la petite enfance. Il y a quelques nouveautés cette année : les nouveautés 2018 reposent principalement sur deux points que je voudrais signaler.

En fonctionnement, il y a eu la mise en place du pôle accueil du jeune enfant, qui centralise toutes les missions de la PMI pour le contrôle et la surveillance des crèches, puisque c'est la PMI qui donne vraiment son avis pour l'ouverture des crèches. La PMI est là pour faire la délivrance des agréments pour les assistantes maternelles et familiales. Ces services ont été regroupés autour d'un pôle accueil du jeune enfant.

Au niveau des investissements, dans le cadre de l'aide départementale aux communes, il s'agit du rallongement des délais des déchéances de la subvention. Nous entendons par là que nous passons de deux ans à trois ans pour les décisions d'octroi de la subvention. Nous passons de quatre ans à cinq ans pour permettre à la commune de demander le versement du solde et nous permettons aussi que le délai d'achèvement des travaux et d'exigibilité des dépenses soit allongé d'un an, sur demande express et justifiée de la commune. Ces trois mesures vont permettre de répondre aux difficultés que rencontrent les communes dans le montage de projets d'investissement en accueil collectif. Ce dispositif sera mis en place aussi pour les associations de statut privé non lucratif. Ce dispositif représente plus de 700 000 € (696 797 €) pour le Département.

Après ces nouvelles annonces, il est toujours intéressant de rappeler les dispositifs existants.

Le premier dispositif est important pour l'avenir de nos enfants, comme le rappelait Madame la Présidente, et est aussi important pour l'accueil des enfants handicapés. Le Département a choisi de financer la journée entière et non pas à l'heure de présence, ce qui a été mis en place par la CAF. Pour les enfants porteurs de handicaps, le Département prend en charge le forfait complet, pour la journée entière, même si l'enfant ne reste qu'une demi-journée ou quelques heures. Il s'agit d'un forfait de 12,60 € par jour, ce qui représente en 2017 une dépense de 130 208 €.

Il y a l'aide au fonctionnement au Relais Assistantes Maternelles (RAM), pour un engagement de 141 707 €, 3 000 € par structure, ce qui représente 141 707 € d'engagement. Il y a aussi l'aide aux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). 66 lieux de financement pour 64 420 €.

Il y a aussi la formation. Ce dispositif peut être moins connu, c'est le versement aux parents pour les jours de formation pris par leur assistante maternelle. Les assistantes maternelles ont droit à la formation continue. Ce dispositif permet aux parents employeurs d'être indemnisés pendant que leur assistante maternelle va suivre ces journées de formation. En 2017, c'est 336 familles qui ont pu percevoir cette aide pour une somme moyenne de 186 €, qui représente un budget de 62 221 €. Ce dispositif est basé sur le SMIC horaire, qui est basique. Pour 2018, nous passons à une indemnité journalière de 22,21 € au lieu de 21,94 €. Il est important que les parents employeurs puissent autoriser plus facilement les assistantes maternelles à suivre une formation continue. Nous pouvons rassurer les parents sur le fait qu'ils sont indemnisés de ces jours d'absence de leur assistante maternelle.

Cet exposé serait incomplet si je ne parlais pas de la participation du Département à l'élaboration du schéma départemental des services familles. Cela se fait en partenariat avec la CAF, sous la responsabilité du Préfet. C'est particulièrement le volet d'accueil petite enfance, mais aussi le soutien à la parentalité. C'est une participation forte du service de la DESF à toutes les réunions pour préparer la plénière qui va proposer les résultats de ces travaux et les évolutions possibles de la politique nationale d'accueil de la petite enfance, même si le contexte national est encore indécis et si nous restons dans l'attente d'éventuelles modifications réglementaires. Nous ne le savons pas encore. Voilà ce que je voulais vous présenter et proposer au vote de la Présidente. Je rappelle que ce rapport a été adopté à l'unanimité de la 3^{ème} Commission. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame la Vice-Présidente.

Madame TECHTACH

Madame la Présidente, chers collègues. Merci, Madame la Vice-Présidente de votre rapport. J'en profite pour saluer votre présence, Madame la Présidente, le 12 mai dernier à Villiers-le-Bel, lorsque nous avons inauguré notre nouvelle crèche Raymond-Le-Textier de 45 berceaux.

Pour représenter aujourd'hui notre groupe, le 25 avril 2017, nous échangeons au sujet de l'état des lieux départemental en matière de petite enfance, l'occasion, comme cela a pu être dit par Madame Michèle BERTHY, de saluer la qualité du travail des agents, compliments que nous renouvelons aujourd'hui à la lecture de cette délibération, et du travail quotidien qu'il induit.

20 000, c'est le nombre de nouveau-nés chaque année dans le Val d'Oise. C'est l'un des Départements les plus jeunes de France. Dans ces conditions, il apparaît indispensable d'adopter une attention toute particulière à notre compétence petite enfance. Toujours selon l'état des lieux du Département, sur lequel nous avons pu échanger l'an passé, les services recensaient à l'époque 57 785 enfants de moins de trois ans pour 28 471 places d'accueil, tous modes de garde confondus, entre les crèches collectives et les crèches familiales. Autant dire que le compte n'y est pas. Pour autant, loin de fustiger l'action du Département, nous voudrions bien volontiers l'encourager. Les éléments exposés dans cette délibération sur les cinq thèmes que vous avez évoqués, Madame la Vice-Présidente, entre les subventions de l'aide aux jeunes enfants, pour les handicapés, notamment, l'aide pour les assistantes maternelles et les LAEP, les indemnités de formation aux assistantes maternelles et l'aide au niveau de l'investissement, nous les soutenons, même si, au regard de la situation et des chiffres exposés précédemment, il apparaît un manque criant de l'offre par rapport à la demande des administrés.

Le service public départemental de la petite enfance est une priorité, tant pour les enfants que pour les parents, notamment pour les femmes. Lorsqu'il faut faire un choix lorsque nous n'avons pas de mode de garde, c'est souvent les femmes qui restent à la maison. Il y a du travail à faire. En même temps, même si les temps changent, et nous espérons que cela changera davantage, il n'en demeure pas moins que la situation en la matière tend à perdurer. La jeunesse de notre Département est un facteur structurel, et par conséquent, investir aujourd'hui dans les nouvelles structures d'accueil ou de financement de nouveaux modes de garde serait judicieux. Les élus de notre groupe adhèrent évidemment aux propositions exposées dans cette délibération. Nous accentuons toutefois notre propos sur la nécessité de nous imposer collectivement une réflexion audacieuse au service de notre ambition collective dans le cadre au service de la petite enfance. Cela correspond aussi à une préoccupation importante de nos administrés et entre autres de nos valdoisiens. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je vais tout naturellement passer de la petite enfance à la santé et vous dire combien ce sujet est important aussi pour nous. Et j'y attache une importance particulière. J'attache une importance particulière au Plan Régional d'Ile-de-France qui va être présenté par Monsieur Philippe METEZEAU ce matin. J'insiste sur notre choix de travailler sur l'éducation à la santé, sur les parcours de santé tout au long d'une vie. Il me paraît important de considérer que ce que nous propose aujourd'hui l'Agence Régionale de Santé (ARS), n'est pas un aboutissement, c'est un départ, une base de travail que nous devons poursuivre et que nous avons l'intention de poursuivre. Nous sommes à la croisée de compétences. La santé n'est pas une compétence du Département. Je souhaite que nous portions une attention particulière. Je compte sur le vice-Président qui va nous présenter ce rapport pour suivre tout cela.

3-09 Plan Régional de Santé (PRS) d'Ile-de-France - présentations et observations.

Monsieur METEZEAU

Il est un peu difficile de résumer ce rapport de 336 pages, avec ses annexes. Je vous invite, puisqu'il est disponible sur le site de l'ARS, à le consulter. Je ne doute pas que vous le ferez tous pendant le week-end qui vient et même après. Le Plan Régional de Santé (PRS) proposé par l'ARS fixe les grandes orientations régionales pour les cinq années à venir. Il est suivi d'un autre document qui va cibler davantage sur les publics particuliers, comme cela est indiqué dans le texte, des publics qui sont en difficulté de diverses natures et qui méritent une attention soutenue et particulière.

Je vous épargnerai la description de notre Département sur les points qui le caractérisent, sauf à en rappeler quatre ou cinq, mais que vous avez assez en mémoire. Un Département jeune, je n'insiste pas, puisque cela a été dit par Madame BERTHY et par Madame TECHTACH dans le débat précédent. Lorsque nous avons un Département jeune, cela entraîne un certain nombre d'obligations en matière de santé. Nous avons aussi une fécondité importante, puisqu'il y a 2,28 enfants par femme dans notre Département. Il y a des conséquences en matière de politique sanitaire et de politique de santé. L'espérance de vie dans notre Département est de 79 ans et 11 mois, c'est plus que la moyenne nationale, mais c'est un peu moins que la moyenne régionale. Le taux de mortalité est malheureusement un peu plus important que la moyenne régionale, puisque nous nous situons, avec la Seine-Saint-Denis, dans les deux Départements qui doivent attacher une certaine vigilance à la mortalité infantile.

Le taux de pauvreté est légèrement plus important dans notre Département que dans la moyenne régionale. Il y a d'autres données qui peuvent être mises en rapport direct avec les problématiques sanitaires du Val d'Oise et j'en citerai trois ou quatre. La première, c'est un taux de personnes détectées positives au Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) qui est plus important dans notre Département que dans la moyenne, avec des chiffres précis qui figurent dans le rapport et qui objectivent cela. Un taux d'hépatite C et d'hépatite B où nous nous situons à peu près dans la moyenne. Nous sommes moins touchés que d'autres Départements, comme Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, mais davantage que ceux que je n'ai pas cités.

Le troisième point important concerne un nombre important de cas de tuberculose, qui est objectivé par un certain nombre de déclarations qui sont obligatoires.

Je passerai rapidement sur un point qui est sans doute celui que vous avez le plus présent à l'esprit, à savoir une certaine désertification médicale. Nous manquons de tout dans la Région parisienne et nous manquons de tout dans le Val d'Oise, aussi bien des médecins généralistes, que des dentistes, des spécialistes, des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes et aussi des pharmaciens. Je n'insiste pas, car nous avons cette réalité assez présente dans l'esprit.

L'ARS nous propose dans son PRS quelques axes d'action et nous nous efforcerons de voir quelques points de ces différents axes, mais vous ne m'en voudrez pas de ne prendre que quelques exemples qui peuvent paraître significatifs et de ne pas citer l'ensemble. J'ai tout à fait conscience de ne pas exposer des données et des axes d'actions qui ont une très grande importance malgré tout.

Le premier axe d'action qui est proposé par l'ARS et qui est retenu par l'ARS est de promouvoir et d'améliorer l'organisation en parcours de santé. La Présidente y faisait allusion tout à l'heure. Qui dit parcours dit d'abord proximité. Une personne peut avoir affaire, pour une pathologie, à différents professionnels. L'exemple le plus simple à donner est la personne hospitalisée, suivie par un ou des médecins de l'hôpital, qui va, à sa sortie de l'hôpital, avoir affaire à un médecin traitant, qui va avoir besoin d'une infirmière, d'un kinésithérapeute, et qui va aussi avoir besoin souvent des services sociaux pour assumer toutes ces charges. Il est bon que ce parcours se fasse sans rupture.

Cela nous amène à un point sur lequel nous sommes très actifs sur le Département, la mise au point d'un e-parcours. Le traditionnel carnet de santé, qui n'existe pas toujours, est remplacé par des données informatiques qui peuvent être partagées entre les différents intervenants sur la santé de la personne dans le cadre de son parcours, cela étant extrêmement contrôlé, pour des raisons de confidentialité, la nouveauté étant d'y associer aussi les services sociaux, qui sont concernés pour la mise en musique de tout cela. Cela nécessite que notre Département soit bien équipé en fibre, et je vous renvoie au rapport précédent de Pierre-Edouard EON. Nous pourrions nous pencher sur ce qu'il nous a indiqué tout à l'heure.

Une attention aussi pour les parcours complexes. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais il faut appeler les choses par leur nom. Un parcours complexe peut être dû à la pauvreté de la personne concernée, ou par exemple, dans le cadre du phénomène des migrants, à une mauvaise connaissance de la langue, des droits sociaux. Cela risque de compliquer le parcours de santé.

L'axe 2 est une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente, dit l'ARS. Pour nous, si nous le traduisons en termes concrets, cela signifie que nous souffrons dans notre Département de beaucoup de manques de structures, mais en particulier de structures accueillant des personnes souffrant d'un handicap psychique. Nous devons être particulièrement attentifs à l'ouverture, et à être volontaires dans ces réalisations de mode d'accueil, voire d'en imaginer de nouveaux. C'est aussi de pouvoir distinguer ce qui relève du Département et ce qui n'en relève pas directement. La Présidente en faisait mention tout à l'heure, entre les maisons d'accueil spécialisées et les foyers d'accueil médicalisés. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui relèvent de l'un et de l'autre. Les financements ne sont pas les mêmes. Nous demandons à l'ARS qu'elle crée des places, que les missions de chacun soient bien déterminées et que les budgets soient bien attribués là où ils doivent l'être.

Nous distinguons aussi le fait que de nos territoires ne sont pas équivalents dans le Val d'Oise. L'ARS va partager notre territoire en trois parties. Nous souhaiterions que cela soit calqué sur des territoires qui existent déjà, que nous avons construits pour les MAIA, pour éviter que des communes soient dans l'un et pas dans l'autre. Le but est de faire quelque chose d'homogène. Certains territoires sont désavantagés par rapport à d'autres, pas toujours ceux auxquels nous pensons. Je vous invite à lire le rapport. Vous verrez comment se situent les différentes communes. Différentes solutions peuvent être apportées. Les solutions de recours, type SAMU ou "SOS Médecins" ou autres, mais aussi la télémédecine qui ne doit pas être considérée comme une sous-médecine ou une médecine qui se substituerait à une autre, mais qui peut rendre de grands services.

Madame CAVECCHI

Mais il faut garder des médecins. Le contact humain est important, même essentiel.

Monsieur METEZEAU

La télémédecine ne supprime pas un médecin, puisque les données collectées par la télémédecine arrivent chez un médecin qui va pouvoir engager un traitement. Je vais prendre un exemple très simple. Pour faire prendre notre tension, nous ne sommes pas obligés d'aller chez le médecin. Il peut y avoir des centres municipaux de santé, des Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qui disposent de l'équipement nécessaire. La donnée va partir directement chez le médecin. Des dermatologues me disaient qu'il y a des infections dermatologiques pour lesquelles ils n'ont pas besoin de voir le patient, du moins pour une première approche.

L'axe 3 est un peu la prolongation du précédent, que chaque territoire puisse profiter des progrès en matière de médecine. De façon un peu provocatrice, je dirais que les solutions innovantes ne doivent pas être réservées aux grands hôpitaux parisiens et aux grands centres. Il faut que cela traverse tout notre Val d'Oise. L'ARS propose de primer dix projets innovants par an. Je crois que notre Département doit concourir et répondre à cette main tendue.

L'axe 4 consiste à permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé. Il faut rapprocher chaque patient éventuel des centres d'accompagnement et de décision. Il y a un travail à faire dans le cadre de la politique de la ville, pour que des actions soient retenues. Des contrats locaux de santé, beaucoup de communes en ont, mais il serait bien qu'il y en ait davantage et il y a des objectifs chiffrés dans le rapport. Les contrats locaux de santé mentale commencent à se mettre sérieusement en place. Toutes les communautés d'agglomérations n'en ont pas.

L'axe 5 consiste à inscrire la santé dans toutes les politiques. Cela signifie que lorsque nous abordons un secteur, nous ayons le mot santé qui vienne. Dans les exemples qui sont donnés, certains paraissent très faciles. Par exemple, qu'à la MDPH, nous soyons conscients de la politique de santé, cela paraît évident. Mes deux voisines sont concernées. Cela est moins évident lorsque nous parlons de violences faites aux femmes, et pourtant, il y a des aspects santé qui sont évidents, mais qui ne sont peut-être pas pris en compte directement par ceux qui sont concernés par ces problèmes.

Madame CAVECCHI

Nous allons commencer par soigner les femmes.

Monsieur METEZEAU

Je fais allusion à l'ARS. Je suis dans les préconisations du Département, qui n'aura pas de mal à souhaiter s'associer à la mise en place de tout cela, et il y a aussi la médecine scolaire.

Pour terminer, je voulais dire quelques points de vigilance que nous souhaitons mentionner. Ce sont des points importants, mais ce ne sont pas forcément les plus importants. Ils sont plus caractéristiques de notre Département, donc nous voulons les mettre en exergue pour qu'ils ne soient pas oubliés. Les centres hospitaliers universitaires sont tous installés à Paris, et en proche Couronne. Aucun n'arrive jusqu'à la deuxième Couronne. Il est tout à fait anormal que notre Département ne dispose pas de centre hospitalier universitaire. Plusieurs hôpitaux importants pourraient les accueillir. C'est important pour le développement des formations supérieures, mais ce n'est pas l'objet de ce rapport. C'est important aussi, parce que les médecins qui se forment à un endroit ont souvent une tendance à s'implanter, à rester professionnellement là où ils ont été formés.

Nous souhaitons que soit précisée la répartition des compétences et des financements entre les territoires sur les différents établissements qui accueillent en particulier des malades qui ont besoin de soins psychiques. Les compétences méritent d'être clarifiées. Nous indiquons aussi que nous ne sommes pas opposés aux groupements hospitaliers territoriaux qui se sont mis en place et qui se mettent en place, mais il ne faudrait pas que cette concentration accentue la désertification médicale par une mutualisation excessive des services qui sont concernés. Il y a un bon équilibre à trouver.

Nous regrettons l'absence d'un calendrier de mise en œuvre des orientations préconisées. Nous souhaitons également une évolution des statuts des médecins. Nous savons que nous n'avons pas assez de médecins. La politique consisterait à dire, il faut le faire un peu, mais nous ne pouvons pas tout baser là-dessus, que nous allons donner des avantages pour que des médecins viennent s'installer dans une commune ou dans un Département. Si le gâteau n'augmente pas, le nombre de médecins n'augmente pas, nous allons nous partager la misère. Piquer au voisin serait une solution frustrante.

Néanmoins, notre Département ne sait pas montrer son attractivité. Cela nous a souvent été indiqué. Des étudiants en médecine qui deviennent médecins, qui sont formés à Paris, ont une image du Val d'Oise qui ne correspond pas du tout à sa réalité. Nous avons un effort à faire pour rendre attractif notre Département.

Le trop peu de médecins que nous avons, utilisons-les au mieux. Concernant les médecins scolaires qui n'ont pas le droit de prescrire, Madame Virginie TINLAND avait été notre porte-parole auprès de l'inspecteur d'académie sur ce point. Le sujet avait reçu un bon accueil de sa part. Les médecins coordinateurs dans les EHPAD peuvent détecter qu'une personne a besoin de soins, mais ils n'ont pas le droit de faire une ordonnance. Pourquoi ne pas changer les statuts ? Ceux que j'ai rencontrés disent qu'ils ne demandent que cela. Ce dernier point dépasse le cadre du Val d'Oise.

Concernant les personnes en situation de handicap, il y a d'autres enfants en attente de place dans les IMP et pour l'accès aux CESAD. Il y a un effort à faire. L'ARS s'engage sur des chiffres précis. Nous ne saurons que dans cinq ans si ces objectifs seront atteints. Nous devons poursuivre la progression. Les délais d'accès qui sont toujours trop longs est un sujet à prendre en considération. Pour les enfants, c'est encore pire, car nous savons bien que beaucoup de problèmes, y compris de santé, se règlent plus facilement chez de jeunes enfants.

S'agissant de l'évaluation précoce du lien mère-enfant, je ramène le sujet à la première donnée que je vous avais rappelée sur le taux de mortalité périnatal, qui est trop important dans notre Département. Nous savons que le lien mère-enfant peut être, il ne s'agit pas de tirer des conclusions trop précoces, un des facteurs qui méritent d'être considérés. J'ai parlé des publics vulnérables tout à l'heure. Pour ne citer qu'un exemple, les personnes sans domicile fixe ont souvent des problèmes de santé qui ne peuvent pas être traités par les méthodes traditionnelles que nous connaissons.

Ce rapport a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la 3^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Philippe. Ce rapport est passionnant. Il va nous permettre d'avancer sur ces points, de soutenir cette action de l'ARS vers ces priorités, en tout cas ce que nous estimons être des priorités. Monsieur Fabien BENEDIC, je vous en prie.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur Philippe METEZEAU, pour ce résumé très complet de ce rapport de l'ARS. Sur la question du centre hospitalier universitaire, en discutant hier en 2^{ème} Commission, nous nous sommes rappelés l'historique et vraisemblablement, cette demande ne date pas d'aujourd'hui. Elle a toujours eu une fin de non-recevoir de la part des autorités compétentes. Quels sont les motifs imposés, sachant que, comme vous le disiez, il n'y a pas beaucoup de centres universitaires extra-muros par rapport à Paris ?

D'autre part, dans la délibération, il y a un certain nombre de points que vous avez évoqués sur la fin de votre intervention, destinés à attirer l'attention du Directeur de l'ARS, que nous partageons en totalité. En Commission, il a été émis l'idée de rédiger un vœu conjoint entre votre Groupe et le nôtre, pour un futur Conseil de notre Assemblée, pour appuyer sur ces points, afin de pointer les défaillances au niveau du Département et de faire un vœu à envoyer au Directeur de l'ARS.

Madame CAVECCHI

Par rapport à cette question, je vous remercie. C'est bien mon intention. Je vais recevoir les responsables de l'ARS dans les semaines à venir. Une fois que nous aurons fait le point, nous allons travailler ensemble pour faire une proposition plus concise.

Madame PELISSIER

J'avais été interpellée dans ce rapport par le fait que la mortalité infantile était un peu plus élevée dans notre Département.

Madame CAVECCHI

La périnatalité.

Madame PELISSIER

J'ai un début d'explication. Nous avons, dans notre Département, des hôpitaux, notamment l'hôpital de Pontoise, qui sont des hôpitaux référents pour les naissances à risque, et qui drainent au-delà du Val d'Oise, ce qui perturbe les statistiques.

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'un renseignement rassurant pour nos populations et pour nos bébés.

Monsieur STREHAIANO

Il faut faire attention avec les statistiques et comparer des éléments comparables. Les chiffres sont des innocents, auxquels, sous la torture, nous finissons par faire dire n'importe quoi.

Monsieur METEZEAU

Oui, nous pouvons faire dire n'importe quoi, mais les chiffres sont toutefois inquiétants. Ils ne peuvent pas s'expliquer seulement par une mauvaise interprétation des statistiques. Nous sommes un Département, où nous naissons beaucoup et où, fort heureusement, cela se passe très bien. Le numérateur, comme le dénominateur, augmente. Il ne faut pas se tromper lorsque nous faisons l'opération. Nous avons toutefois un problème qu'il ne faut pas nier. Nous ne sommes pas les seuls. J'ai cité la Seine-Saint-Denis. Je n'ai pas cité de chiffres pour éviter ce type de remarques. Mais je n'ai pas pu atteindre mon objectif.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons sourire sur des sujets graves. Nous les prenons toutefois au sérieux.

Monsieur METEZEAU

S'agissant des CHU, il s'agit de questions historiques. La plupart des CHU se sont construits dans les années 60. Il y avait les grands hôpitaux parisiens et il y a eu très peu de créations de centres hospitaliers universitaires. Si nous devons recréer ce type d'établissement, nous ferions plus attention aux données dont nous disposons. Nous avons l'impression que la recherche, car il n'y a pas que du soin, est toujours mieux considérée lorsqu'il y a toute une tradition. Paris, c'est mieux que Pontoise, Argenteuil ou Sarcelles, tel que c'est perçu. Quand je parlais d'attractivité du Département, j'avais ce sujet à l'esprit.

Madame CAVECCHI

Lorsque la COMUE s'est créée sur le Campus universitaire de Cergy, il a été créé une première année de médecine. Elle s'est créée à Saint-Germain-en-Laye. A ce moment-là, les établissements universitaires et le Département ont demandé qu'il y ait un CHU de créé à partir de la deuxième année sur le Val d'Oise, ce qui n'a pas pu aboutir, pour des raisons financières, je présume. Dans les hôpitaux, nous avons de la formation, des équipes, de la recherche supplémentaire par rapport aux équipes existantes. Ce n'est pas "à la place de", mais en plus. Nous avons eu une fin de non-recevoir à cette époque. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas recommencer. Les raisons que tu évoques, Philippe, me paraissent tout à fait intéressantes. Les médecins qui seraient formés sur le Val d'Oise pourraient être attachés au territoire du Val d'Oise d'une manière ou d'une autre, ou être plus prêts à s'y engager. Nous avons déjà eu cette expérience, et cela n'a pas été une réussite, mais il faut continuer.

Monsieur METEZEAU

Tu faisais allusion aux discussions qui vont s'ouvrir avec l'ARS. Ce sont des sujets qui sont ouverts. C'est plus facile dans un débat comme aujourd'hui de dire qu'il faut créer un CHU. Cela peut être une antenne d'un CHU existant à Paris, qui aurait des étudiants qui pourraient être formés en milieux hospitaliers, qui pourraient être accueillis dans des centres municipaux de santé, pour avoir la pratique médicale. Ils apprendraient beaucoup. Nous avons du mal à faire augmenter le nombre de CHU, mais il vaut mieux présenter l'idée maximale, non pas pour se mettre dans un cadre de marchandage, et pour se dire que nous ouvrons l'éventail, et que nous pourrions avoir des possibilités diverses et variées. Il faudrait éviter d'avoir un texte qui soit seulement revendicatif. Mais ce n'était pas votre proposition. Nous devons être force de proposition. Dans le domaine de l'éducation à la santé, nous avons la chance d'avoir le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES), qui existe, qui est proche de nous, avec lequel nous travaillons. Il peut avoir son rôle à jouer. Je pense que nous prendrons quelques initiatives dans le domaine.

Madame CAVECCHI

Nous en parlerons au moment venu, quand nous aurons reçu tout le monde.

Monsieur le Maire.

Monsieur ROULEAU

Si vous arrivez à bout des négociations et que vous réussissez à faire décider de l'implantation d'un CHU sur le Val d'Oise, la commune d'Herblay est tout à fait disposée à accueillir ce CHU. Nous avons du foncier proche d'axes routiers très bien desservis.

Madame CAVECCHI

Il nous faut un hôpital en état de fonctionnement. Nous avons trois grands hôpitaux sur le Val d'Oise. Merci d'y penser.

Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons rester dans les sujets qui sont aussi prioritaires, avec l'inclusion des personnes en situation de handicap, et notamment, des enfants et des adultes, travail auquel nous sommes très attachés. Le Comité olympique départemental travaille aussi sur le sujet et nous propose de travailler avec la Maison du Handicap, dont Madame Emilie IVANDEKICS a la responsabilité. C'est à ce sujet que vous allez intervenir, Madame la Vice-Présidente.

3-10 Subvention de fonctionnement pour 2018 au Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise - Soutien au financement d'actions en faveur du handicap.

Madame IVANDEKICS

Le présent rapport propose d'attribuer au Comité Départemental Olympique et Sportif, que vous connaissez tous sous le nom de CDOS du Val d'Oise, une subvention départementale au titre de son fonctionnement pour un montant maximum de 4 500 €, avec un paiement au prorata des dépenses réalisées, correspondant aux projets spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap dans le Val d'Oise.

Il y a les olympiades des établissements spécialisés, qui vont permettre de mettre les valeurs de l'olympisme et la découverte des pratiques sportives adaptées aux différentes typologies de handicap. Il y a le "Livre blanc", projet important, à l'initiative du CDOS. Une Commission multi-partenariale sport et handicap qui a été créée en avril 2017, dans laquelle le Département est un partenaire privilégié. Ce diagnostic de la thématique sport et handicap sur le territoire valdoisien s'est engagé, afin de réaliser ce "Livre blanc", qui sera remis aux élus du Département.

Ce sera une première en France. Nous en ferons la promotion au niveau des différentes institutions nationales pour valoriser ce beau projet. Je vous le soumets aux voix.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Le dernier rapport officiel concerne la 4^{ème} Commission et les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise, car l'aménagement du territoire est aussi un enjeu économique, au carrefour des enjeux économiques. Je vais laisser la parole à Monsieur Alexandre PUEYO.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-14 Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise Ile-de-France. Subvention en faveur de la session 2018.

Monsieur PUEYO

Nous vous proposons d'accorder une subvention de 20 000 € à l'association des "Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre de Cergy-Pontoise et de l'Ile-de-France" pour la réalisation de leur 36^{ème} session qui aura lieu cette année et qui porte sur le thème suivant : "quelle vie pour les métropoles du XXI^{ème} siècle ?"

Cette session aura lieu du 3 au 28 septembre prochain, à Cergy-Pontoise, qui regroupe autour de l'Université les principaux partenaires, l'Université, l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Cergy-Pontoise, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), le Conseil départemental, et la Région d'Ile-de-France, au travers de deux de ses organismes, l'IAU et l'Etablissement public foncier. En fonction des sujets, d'autres partenaires viennent se rajouter, comme par exemple des bailleurs sociaux ou des aménageurs. La grande question portera sur l'évolution des modes de vie et des évolutions possibles en Région parisienne notamment, autour de trois grandes questions : le futur est déjà là, comment vivra-t-on demain ? Quel modèle de développement urbain pour l'avenir ? Et à quelle échelle de territoires cela va porter ?

C'est là où l'intérêt du Val d'Oise est important, car une des grandes questions sera : est-ce que c'est la Ville de Paris, Paris et sa Petite Couronne, l'agglomération parisienne, la Région Ile-de-France, est-ce que ce sera encore plus large ? Certains prennent des communes comme Lille, Orléans ou Le Havre. Ces ateliers existent depuis 36 ans. Ils sont relayés dans plus de 50 pays dans le monde. Ils se tiennent à Cergy-Pontoise ou dans d'autres pays en fonction des sujets abordés et des partenaires financeurs. Ils participent réellement au rayonnement de l'université de Cergy-Pontoise et de notre projet de Campus et de l'évolution de l'université au niveau international.

Une subvention de 20 000 €, avec un avis favorable à l'unanimité des 4^{ème} et 6^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, Alexandre. Il est intéressant de travailler sur le territoire de cette manière, avec des visions extérieures.

Adoption à l'unanimité.

0 – DESIGNATIONS

0-23 Désignation de membres au sein de la Conférence Intercommunale du Logement Boucle Nord de Seine.

Nous avons deux désignations. Une première désignation qui concerne l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, qui nous informe de la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement sur son territoire, le 4 juin 2018. Nous sommes membres de droit de cette Conférence. Nous devons désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Je vous propose Monsieur Philippe METEZEAU en qualité de membre titulaire et Monsieur Xavier HAQUIN en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de la Boucle Nord de Seine.

Adoption à l'unanimité.

0-24 Modification de la désignation des membres de la 5^{ème} commission "Education - Sport - Jeunesse - Enseignement supérieur.

La deuxième désignation concerne une modification à l'intérieur de la 5^{ème} Commission. Je vous propose que Madame Jeanne DOCTEUR siége en qualité de titulaire et que Madame Laetitia BOISSEAU siége en qualité de suppléante. Madame Laetitia BOISSEAU est d'accord et Jeanne DOCTEUR a donné son feu vert. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Je souhaite faire une intervention pour vous faire un point sur le viaduc de Gennevilliers. Je remercie nos services qui ont été d'une efficacité remarquable, auprès de Monsieur le Préfet et des services de l'Etat. Peut-être avez-vous vu les communiqués de presse que je me suis permis d'envoyer. Les communiqués de presse de la DRIF, la Direction des Routes d'Ile-de-France, m'ont choquée. Ils proposaient aux valdoisiens d'utiliser les transports publics, en cette période agitée de grève. Pour désenclaver le Val d'Oise, j'ai demandé que l'Etat prenne en charge la gratuité de la 14, pour que les valdoisiens puissent arriver à La Défense, et que l'Etat intervienne auprès de la SNCF pour mettre en place des trains supplémentaires. A cœur vaillant rien n'est impossible. L'Etat nous a proposé une solution. Deux voies, à l'entrée du viaduc dans le sens Province-Paris, ont été rouvertes, les quatre voies étant ouvertes à partir du milieu du viaduc. Je l'ai pris hier. Il faut 20 minutes pour passer le pont, très tôt le matin. Mais cela permet de passer. Les Maires ont connu des moments difficiles dans les communes aux abords. Vendredi dernier, il y a eu le blocage des camions, et la fermeture de certaines entrées et sorties sur l'autoroute. Cergy et Eragny-sur-Oise étaient engrangés. Il fallait plus d'une heure pour rejoindre l'entrée de l'autoroute du Conseil départemental. C'était juste un arrêté pour la journée. Nous étions dubitatifs sur le sujet.

Nous avons demandé à l'Etat une transparence sur l'origine. J'ai eu des explications techniques de nos services. Monsieur POUTOUX m'a fait une démonstration technique. Les sablons qui soutiennent l'armature du pont, à l'entrée du viaduc sur la partie droite, en allant vers Paris, ce sont des culées, du sablon bloqué de chaque côté, par des tiges horizontales qui traversent le sablon. Lorsque d'un côté ou de l'autre, peut-être pour une raison d'usure, rien ne tient, les barres s'échappent et le sablon s'écroule. Ce sont des culées qui sont posées les unes sur les autres. La vérification immédiate a été de savoir si tout ce qui était à côté allait s'écrouler de la même manière. Visiblement, non. Nous avons quelques petites idées sur l'origine de ces désordres. Nous attendons les explications de l'Etat et nous attendons qu'il fasse le nécessaire pour éviter que cela ne recommence. Je pense que chacun d'entre vous a vécu la situation difficilement. Nous en avons pour quelques semaines de réparation, mais nous pouvons passer.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon appétit.

Fin de la séance à 12 heures 25.

